

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité régionale de comté Les Moulins située au 710, boulevard des Seigneurs à Terrebonne, tenue le 11 mai 2021 et convoquée pour 19 h 00, et ce, à huis clos et par conférence téléphonique, le tout tel que permis par arrêté ministériel en lien avec la pandémie de la COVID-19. Sous la présidence de monsieur Guillaume Tremblay, préfet :

Sont présents : Messieurs Marc-André Plante, Serge Gagnon, Simon Paquin, Yan Maisonneuve, Gabriel Michaud, Bertrand Lefebvre, Don Monahan et Roger Côté et mesdames Brigitte Villeneuve, Nathalie Bellavance et Nathalie Ricard et Anny Mailloux.

Sont également présents monsieur Claude Robichaud, directeur général et secrétaire-trésorier, madame Martine Baribeau, directrice générale adjointe, secrétaire-trésorière adjointe et directrice du service du greffe, madame Chantal Laliberté, directrice de l'aménagement et monsieur Pierre Daviault, directeur du développement économique et touristique.

13 269-05-21 Ouverture de la séance

Il est proposé par madame Nathalie Bellavance, appuyée par monsieur Yan Maisonneuve et résolu unanimement:

QUE la séance soit déclarée ouverte.

ADOPTÉE

13 270-05-21 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur Bertrand Lefebvre, appuyé par monsieur Roger Côté et résolu unanimement:

QUE l'ordre du jour soit et est accepté tel que proposé :

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 13 avril 2021
4. Dépôt du procès-verbal de la séance du comité administratif tenue le 4 mai 2021
5. Liste des comptes à payer pour le mois de mai 2021
6. Liste des chèques émis au mois d'avril 2021
7. Dépôt de la liste de la correspondance – Suivi
8. Rapport de la présidente du comité du développement social, communautaire et immigration de la MRC Les Moulins
9. Rapport du président du comité du développement économique et touristique de la MRC Les Moulins
10. Rapport du président du comité d'aménagement, d'environnement et de mobilité de la MRC Les Moulins

11. Acceptation du rapport financier de la MRC Les Moulins pour l'exercice financier 2020, incluant le rapport de l'auditeur indépendant
12. Engagement d'une Biologiste pour un poste temporaire d'une durée de quatorze (14) mois
13. Engagement d'une employée au poste de Conseillère au développement social incluant sa permanence
14. Autorisation de procéder à l'affichage d'un poste temporaire de Réceptionniste-InnoHub La Centrale d'une durée de deux ans et autorisation d'engagement
15. Acquisition d'équipements informatiques et transfert budgétaire
16. Adoption des *Priorités d'intervention pour l'année 2021-2022* dans le cadre de l'Entente relative au volet « *Soutien à la compétence de développement local et régional des MRC* » du Fonds régions et ruralité (FRR) entre la MRC Les Moulins et la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH)
17. Adoption de la mise à jour de la *Politique de soutien aux entreprises* dans le cadre de l'Entente relative au volet « *Soutien à la compétence de développement local et régional des MRC* » du Fonds régions et ruralité (FRR) entre la MRC Les Moulins et la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH)
18. Approbation du *Programme de relance commerciale touristique* et du *Formulaire de demande*
19. Nominations au comité d'évaluation et de recommandation en lien avec le *Programme de relance commerciale touristique*
20. Autorisation de paiement au Conseil de développement bioalimentaire de Lanaudière (CDBL) d'un premier versement dans le cadre de l'Entente sectorielle de développement du secteur bioalimentaire de Lanaudière 2020-2023 et amendement à la résolution numéro 13 078-02-21
21. Autorisation de paiement à la Société de développement et d'animation de Mascouche (SODAM) - Festival régional Grande Tribu (premier versement de l'édition 2021)
22. Participation financière de la MRC Les Moulins à la conférence virtuelle intitulée *Tourisme et croissance économique* organisée par la Chambre de commerce et d'industrie Les Moulins (CCIM) et transfert budgétaire
23. Mandat pour des services d'accompagnement dans les dossiers de transport collectif pour la Table des préfets et élus de la couronne Nord (TPÉCN)
24. Mandat pour des services d'accompagnement dans les dossiers de transport collectif pour la Table des préfets et élus de la couronne Nord (TPÉCN)
25. Mandat pour des services d'organisation d'une conférence de presse pour la Table des préfets et élus de la couronne Nord (TPÉCN)
26. Adoption du Schéma de couverture de risques révisé en sécurité incendie
27. Dépôt du document intitulé *Orientations et axes stratégiques - Faits saillants 2020*
28. Dépôt du Rapport annuel 2020 sur l'application du Règlement numéro 146 sur la gestion contractuelle

29. Avis de motion, dépôt et présentation du projet de règlement numéro 146-1 modifiant le règlement sur la gestion contractuelle
30. Mandat de services professionnels pour une production vidéo pour le répertoire agroalimentaire de la MRC Les Moulins
31. Achat de mots-clés Adwords pour la section *Immobilier* du site Internet de la MRC Les Moulins
32. Mandat pour la promotion de la *Véloroute Les Moulins* sur l'application et sur le site Web Ondago dans le cadre de la campagne estivale touristique 2021
33. Mandat pour la promotion de la *Véloroute Les Moulins* par une campagne d'affichage de panneaux publicitaires sur les autobus dans le cadre de la campagne estivale touristique 2021
34. Achat de bannières Web sur les sites Internet de La Revue, de l'Hebdo Rive-Nord et de l'Express Montcalm dans le cadre de la campagne estivale touristique 2021
35. Mandat pour des services de gestion de positionnements d'attraits sur l'application Anekdote dans le cadre de la campagne estivale touristique 2021
36. Mandat pour la production d'une vidéo afin de mettre en valeur les terrasses de Terrebonne et de Mascouche et les places publiques éphémères dans le cadre de la campagne estivale touristique 2021
37. Achat de bannières Web Display Google Ads et de mots-clés Adwords dans le cadre de la campagne estivale touristique 2021
38. Mandat pour la conception et la rédaction de capsules vidéos humoristiques dans le cadre de la campagne estivale touristique 2021
39. Campagne publicitaire de contenu sur Facebook - Autorisation d'utiliser le marketing de contenu numérique dans le cadre de la campagne estivale touristique 2021
40. Adhésions à l'Association des communicateurs municipaux du Québec (ACMQ)
41. Renouvellement de l'adhésion de la MRC Les Moulins à l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de Lanaudière pour l'année 2021-2022
42. Renouvellement de l'adhésion de la MRC Les Moulins à Lanaudière Économique pour l'année 2021-2022
43. Renouvellement de l'adhésion de la MRC Les Moulins au Conseil du Bassin versant de la rivière des Mille-Îles (COBAMIL) pour l'année 2021-2022
44. Renouvellement de l'adhésion de la MRC Les Moulins à la Corporation du Centre régional d'archives de Lanaudière inc. pour l'année 2021-2022
45. Nomination d'un(e) représentant(e) de la MRC Les Moulins à la Corporation du Centre régional d'archives de Lanaudière inc.
46. Nomination d'un(e) représentant(e) de la MRC Les Moulins à l'assemblée générale de Tourisme Lanaudière
47. Nomination d'un(e) représentant(e) de la MRC Les Moulins à l'assemblée générale de Culture Lanaudière

48. Autorisation de signature – Convention d’incubation entre la MRC Les Moulins et l’entreprise Solutions d’aide à la réflexion stratégique inc.
49. Autorisation de signature - Entente avec l’entreprise BizBiz Global Inc. afin d’acquérir une marque blanche pour opérer et développer un « marketplace » auprès des entreprises de la MRC Les Moulins
50. Entente de partenariat avec Emploi-Québec pour un projet de formations et d’accompagnement sur la stratégie d’entreprise, la rentabilité et la gestion de l’encaisse
51. Mandat afin d’offrir des formations et un accompagnement sur la stratégie d’entreprise, la rentabilité et la gestion de l’encaisse en lien avec l’Entente de partenariat avec Emploi-Québec à cet effet
52. Autorisation de signature - Entente de partenariat avec Emploi-Québec pour la constitution de groupes de codéveloppement en ressources humaines
53. Mandat pour la gestion et l'animation des groupes de codéveloppement en ressources humaines en lien avec l’Entente de partenariat avec Emploi-Québec à cet effet
54. Autorisation de prolonger la période de moratoire des remboursements en capital et intérêts jusqu’en septembre 2021 pour les prêts déjà signés de tous les types de PAU PME
55. Programme PAU PME - Volet aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) - Autorisation de signature du contrat de prêt recommandé par l’extrait PAU-21-05-190 du comité d’analyse et d’évaluation des demandes et autorisation de déboursier
56. Programme PAU PME - Volet aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) - Autorisation de signature du contrat de prêt recommandé par l’extrait PAU-21-05-191 du comité d’analyse et d’évaluation des demandes et autorisation de déboursier et amendement à la résolution numéro 13 242-04-21
57. Programme PAU PME - Volet aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) - Autorisation de signature du contrat de prêt recommandé par l’extrait PAU-21-05-192 du comité d’analyse et d’évaluation des demandes et autorisation de déboursier
58. Programme PAU PME - Volet aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) - Autorisation de signature du contrat de prêt recommandé par l’extrait PAU-21-05-193 du comité d’analyse et d’évaluation des demandes et autorisation de déboursier
59. Programme PAU PME - Volet aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) - Autorisation de signature du contrat de prêt recommandé par l’extrait PAU-21-05-194 du comité d’analyse et d’évaluation des demandes et autorisation de déboursier
60. Programme PAU PME - Volet aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) - Autorisation de signature du contrat de prêt recommandé par l’extrait PAU-21-05-195 du comité d’analyse et d’évaluation des demandes et autorisation de déboursier

61. Programme PAU PME - Volet aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) - Autorisation de signature du contrat de prêt recommandé par l'extrait PAU-21-05-196 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes et autorisation de déboursier
62. Programme PAU PME - Volet aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) - Autorisation de signature du contrat de prêt recommandé par l'extrait PAU-21-05-197 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes et autorisation de déboursier
63. Programme PAU PME - Volet aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) - Autorisation de signature du contrat de prêt recommandé par l'extrait PAU-21-05-198 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes et autorisation de déboursier
64. Programme PAU PME - Volet aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) - Autorisation de signature du contrat de prêt recommandé par l'extrait PAU-21-05-199 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes et autorisation de déboursier
65. Programme PAU PME - Volet aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) - Autorisation de signature du contrat de prêt recommandé par l'extrait PAU-21-05-201 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes et autorisation de déboursier
66. Programme PAU PME - Volet aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) - Autorisation de signature du contrat de prêt recommandé par l'extrait PAU-21-05-202 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes et autorisation de déboursier
67. Programme PAU PME - Volet aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) - Autorisation de signature du contrat de prêt recommandé par l'extrait PAU-21-05-203 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes et autorisation de déboursier
68. Programme PAU PME - Volet aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) - Autorisation de signature du contrat de prêt recommandé par l'extrait PAU-21-05-204 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes et autorisation de déboursier
69. Programme PAU PME - Volet aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) - Autorisation de signature du contrat de prêt recommandé par l'extrait PAU-21-05-205 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes et autorisation de déboursier
70. Programme PAU PME - Volet aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) - Autorisation de signature du contrat de prêt recommandé par l'extrait PAU-21-05-206 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes et autorisation de déboursier
71. Programme PAU PME - Volet aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) - Autorisation de signature du contrat de prêt recommandé par l'extrait PAU-21-05-208 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes et autorisation de déboursier
72. Programme PAU PME - Autorisation de signature du contrat de prêt recommandé par l'extrait PAU-21-05-209 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes et autorisation de déboursier

73. Autorisation de paiement à la firme LJM Conseil - Étude d'opportunité pour l'implantation d'un spa familial sur le territoire de la MRC Les Moulins (deuxième versement)
74. Mandat aux fins de réaliser les mesures conservatoires requises afin de protéger les intérêts de la MRC dans le cadre de la signification d'une demande introductive d'instance en dommages re-modifiée introduite par l'entreprise Héritage Terrebonne
75. Mandat pour le retrait d'une obstruction sur le cours d'eau Cabane Ronde à Mascouche
76. Autorisation de signature - Entente tripartite entre le *Ministère des Transports du Québec* (MTQ), la Ville de Terrebonne et la MRC Les Moulins quant au partage des responsabilités concernant l'entretien des infrastructures et/ou éléments appartenant à chacune des parties respectivement (secteur Montée des pionniers à Terrebonne)
77. Autorisation de paiement au Conseil du Bassin versant de la rivière des Mille-Îles (COBAMIL) - Programme d'échantillonnage de la rivière des Mille-Îles et de ses principaux tributaires, année 2020 (COBAMIL) (troisième versement final)
78. Projet de mise à jour du portrait Lanaudois du déboisement – Cartographie des pertes et des gains de milieux naturels dans la région de Lanaudière, pour le secteur des basses-terres du Saint-Laurent entre 2008 et 2018
79. Nomination de trois (3) membres au comité consultatif agricole (CCA) de la MRC Les Moulins afin de siéger à titre de représentant des producteurs agricoles (CCA)
80. Examen et approbation du règlement numéro 1198-6 de la Ville de Mascouche modifiant le règlement relatif aux usages conditionnels numéro 1198 afin d'autoriser les activités agrotouristiques et agro-industrielles en zone agricole
81. Examen et approbation du règlement numéro 1198-7 de la Ville de Mascouche modifiant le règlement numéro 1198 sur les usages conditionnels afin de modifier les dispositions applicables aux zones admissibles et aux usages conditionnels autorisés ainsi que les critères d'évaluation
82. Examen et approbation du règlement numéro 1286 de la Ville de Mascouche sur les contributions aux infrastructures et équipements municipaux
83. Examen et approbation du règlement numéro 1001-327 de la Ville de Terrebonne modifiant le règlement de zonage numéro 1001 afin de créer la zone 9561-58 (chemin Saint-Charles) pour y autoriser les usages de la classe F du groupe Habitation, classe F du groupe Hébergement, classe C du groupe Institutionnel et l'usage « garderie »
84. Autres sujets
 - 84.1 Approbation du tarif d'inscription relativement aux formations pour un accompagnement sur la stratégie d'entreprise
 - 84.2 Approbation du tarif d'inscription relativement aux formations des groupes de codéveloppement en ressources humaines

84.3 Amendement à la résolution numéro 13 238-04-21 relative à des services professionnels pour l'élaboration du plan d'action en matière d'attraction, d'intégration citoyenne, d'établissement durable et de pleine participation des personnes immigrantes et des minorités ethnoculturelles

85. Période de questions

86. Clôture de la séance

ADOPTÉE

13 271-05-21 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 13 avril 2021

Il est proposé par madame Nathalie Ricard, appuyée par monsieur Simon Paquin et résolu unanimement:

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 13 avril 2021 soit trouvé conforme et en conséquence approuvé tel que proposé.

ADOPTÉE

13 272-05-21 Dépôt du procès-verbal de la séance du comité administratif tenue le 4 mai 2021

Il est proposé par madame Brigitte Villeneuve, appuyée par monsieur Gabriel Michaud et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le procès-verbal de la séance du comité administratif tenue le 4 mai 2021, soit et est accepté pour dépôt.

ADOPTÉE

13 273-05-21 Liste des comptes à payer pour le mois de mai 2021

Il est proposé par madame Anny Mailloux, appuyée par monsieur Serge Gagnon et résolu unanimement:

QUE la liste des comptes à payer pour le mois de mai 2021 au montant de 317 600,40\$ incluant la liste des dépenses ou contrats autorisés par le directeur général et secrétaire-trésorier en vertu du règlement de la MRC lui déléguant un pouvoir de dépenser conformément à l'article 961.1 du *Code municipal du Québec*, soit et est acceptée (annexe « *Comptes à payer – Mai 2021* »).

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2021-136 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier au montant de 15 150,07\$ (divers postes budgétaires), pour le mois de mai 2021 soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

13 274-05-21 Liste des chèques émis au mois d'avril 2021

Il est proposé par monsieur Gabriel Michaud, appuyé par madame Brigitte Villeneuve et résolu unanimement:

QUE la liste des chèques émis au cours du mois d'avril 2021, pour un montant de 1 085 829,27\$, incluant la liste des dépenses ou contrats autorisés par le directeur général et secrétaire-trésorier en vertu du règlement de la MRC lui déléguant un pouvoir de dépenser conformément à l'article 961.1 du *Code municipal du Québec*, soit et est approuvée (annexe « *Liste des chèques et retraits – Avril 2021* »).

QUE le certificat de disponibilité de crédit numéro 2021-137 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier au montant de 6 758,98\$ (divers postes budgétaires) pour le mois d'avril 2021 soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

13 275-05-21 Dépôt de la liste de la correspondance - Suivi

Il est proposé par monsieur Don Monahan, appuyé par monsieur Simon Paquin et résolu unanimement:

QUE la liste de la correspondance soit et est versée aux archives de la MRC Les Moulins (annexe « *Liste de la correspondance – Mai 2021* »).

ADOPTÉE

13 276-05-21 Rapport de la présidente du comité du développement social, communautaire et immigration de la MRC Les Moulins

CONSIDÉRANT le rapport verbal de la présidente du comité du développement social, communautaire et immigration de la MRC Les Moulins suite à la rencontre du 20 avril 2021 et le dépôt de la liste des sujets discutés lors de cette rencontre;

Il est proposé par madame Nathalie Bellavance, appuyée par madame Anny Mailloux et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le rapport verbal de la présidente du comité du développement social, communautaire et immigration de la MRC Les Moulins, suite à la rencontre dudit comité le 20 avril 2021 soit et est reçu par le conseil de la MRC Les Moulins.

QUE la liste des sujets discutés lors de ladite rencontre, soit et est acceptée pour dépôt

ADOPTÉE

13 277-05-21 Rapport du président du comité du développement économique et touristique de la MRC Les Moulins

CONSIDÉRANT le rapport verbal du président du comité du développement économique et touristique de la MRC Les Moulins suite à la rencontre tenue le 4 mai 2021 et le dépôt de la liste des sujets discutés lors de cette rencontre;

Il est proposé par monsieur Gabriel Michaud, appuyé par monsieur Serge Gagnon et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le rapport verbal du président du comité du développement économique et touristique de la MRC Les Moulins, suite à la rencontre dudit comité le 4 mai 2021, soit et est reçu par le conseil de la MRC Les Moulins.

QUE la liste des sujets discutés lors de ladite rencontre, soit et est acceptée pour dépôt.

ADOPTÉE

13 278-05-21 Rapport de la présidente du comité d'aménagement, d'environnement et de mobilité de la MRC Les Moulins

CONSIDÉRANT le rapport verbal du président du comité d'aménagement, d'environnement et de mobilité de la MRC Les Moulins suite à la rencontre tenue le 11 mai 2021 et le dépôt de la liste des sujets discutés lors de cette rencontre;

Il est proposé par madame Brigitte Villeneuve, appuyée par monsieur Roger Côté et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le rapport verbal de la présidente du comité d'aménagement, d'environnement et de mobilité de la MRC Les Moulins, relativement à la rencontre dudit comité le 11 mai 2021, soit et est reçu par le conseil de la MRC Les Moulins.

QUE la liste des sujets discutés lors de ladite rencontre, soit et est acceptée pour dépôt.

ADOPTÉE

13 279-05-21 Acceptation du rapport financier de la MRC Les Moulins pour l'exercice financier 2020, incluant le rapport de l'auditeur indépendant

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil de la MRC Les Moulins ont pris connaissance du rapport financier de la MRC Les Moulins pour l'exercice financier 2020, incluant le rapport de l'auditeur indépendant, soit la firme Mallette Inc.;

Il est proposé par monsieur Bertrand Lefebvre, appuyé par monsieur Yan Maisonneuve et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le rapport financier de la MRC Les Moulins pour l'exercice financier 2020, incluant le rapport de l'auditeur indépendant, soit la firme Mallette Inc., soit et est accepté.

QUE ledit rapport financier pour l'exercice financier 2020, incluant le rapport de l'auditeur indépendant, soit la firme Mallette Inc., soit transmis au ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

ADOPTÉE

13 280-05-21 Engagement d'une Biologiste pour un poste temporaire d'une durée de quatorze (14) mois

CONSIDÉRANT les besoins du service d'environnement et développement durable;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'engager temporairement un biologiste au service d'environnement et développement durable à raison de trente-quatre (34) heures par semaine, à compter du 3 mai 2021 pour une durée de quatorze (14) mois;

CONSIDÉRANT QUE l'appel de candidatures de ce poste a été affiché sur les sites suivants : site Internet de la MRC Les Moulins, d'Emploi-Québec, de Québec municipal, Carrefour municipal, de Réseau d'information municipale, de l'Association des biologistes du Québec et de l'Association des gestionnaires de cours d'eau du Québec;

Il est proposé par madame Brigitte Villeneuve, appuyée par monsieur Don Monahan et résolu unanimement:

QUE madame Laurie-Ève Lamarche soit et est engagée au poste temporaire de Biologiste au service d'environnement et développement durable, à compter du 3 mai 2021 pour une durée de quatorze (14) mois, à raison de trente-quatre (34) heures par semaine. La rémunération sera établie conformément à la classe 8, débutant à l'échelon 1.

Une période de probation de six (6) mois continus est requise. Le document intitulé « *Conditions de travail et avantages sociaux* » fait partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉE

13 281-05-21 Engagement d'une employée au poste de Conseillère au développement social incluant sa permanence

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 046-06-19, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé l'engagement de madame Sara Jarnier au poste de Conseillère au développement social pour une durée de deux (2) ans ;

CONSIDÉRANT les besoins de la MRC Les Moulins, il y a lieu d'engager madame Sara Jarnier au poste régulier de Conseillère au développement social ;

CONSIDÉRANT QUE madame Sara Jarnier a déjà terminé sa période de probation d'une durée de six (6) mois ;

Il est proposé par madame Nathalie Bellavance, appuyée par madame Anny Mailloux et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE madame Sara Jarnier soit et est engagée au poste régulier de Conseillère au développement social, à compter du 11 mai 2021, à raison de trente-quatre (34) heures par semaine. La rémunération sera établie conformément à la classe 8, débutant à l'échelon 3. Les changements d'échelon se feront à la date anniversaire du début de son emploi, soit le 5 août.

QUE la nomination permanente de madame Sara Jarnier au poste de Conseillère au développement social, soit et est acceptée à compter du 11 mai 2021.

Le document intitulé « *Conditions de travail et avantages sociaux* » fait partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉE

13 282-05-21

Autorisation de procéder à l'affichage d'un poste temporaire de Réceptionniste- InnoHub La Centrale d'une durée de deux ans et autorisation d'engagement

CONSIDÉRANT les besoins de la MRC Les Moulins, il y a lieu de procéder à l'affichage d'un poste temporaire de « Réceptionniste – InnoHub La Centrale » d'une durée de deux ans et à l'engagement d'un employé au poste susmentionné ;

Il est proposé par monsieur Yan Maisonneuve, appuyé par madame Nathalie Ricard et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise l'affichage et la diffusion de l'offre d'emploi d'un poste temporaire de « Réceptionniste – InnoHub La Centrale », d'une durée de deux ans sur le site Internet de la MRC Les Moulins, d'Emploi-Québec, de Québec Municipal, Carrefour municipal et Réseau d'information municipale et Indeed.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise l'engagement d'une « Réceptionniste – InnoHub La Centrale » pour un poste temporaire de deux (2) ans, à raison de trente-quatre (34) heures par semaine. La rémunération sera établie conformément à la classe 3 de la grille salariale.

ADOPTÉE

13 283-05-21

Acquisition d'équipements informatiques et transfert budgétaire

CONSIDÉRANT les besoins de la MRC Les Moulins, il y a lieu de faire l'acquisition d'équipements informatiques et d'effectuer un transfert budgétaire pour la MRC Les Moulins;

CONSIDÉRANT les soumissions #6968, #6969, #6973 et #6991 de l'entreprise Informatique Amérix, datées du 23 avril 2021, 27 avril 2021, 5 mai 2021, pour un montant total de 35 702,38\$, excluant les taxes, pour l'acquisition d'équipements informatiques;

CONSIDÉRANT QU'afin de permettre l'acquisition des équipements susmentionnés, il y a lieu d'effectuer un transfert budgétaire;

Il est proposé par monsieur Gabriel Michaud, appuyé par monsieur Serge Gagnon et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins accepte de faire l'acquisition d'équipements informatiques de l'entreprise Informatique Amérix, pour un montant total de 35 702,38\$, excluant les taxes, conformément aux soumissions #6968, #6969, #6973 et #6991, datées du 23 avril 2021, 27 avril 2021, 5 mai 2021.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le paiement des factures présentées par l'entreprise Amérix, au fur et à mesure de la livraison et de l'installation des équipements.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le transfert budgétaire suivant :

De 16 000,00\$, du poste budgétaire 2190-419 « *Services professionnels* » vers le poste budgétaire 2920-750 « *Équipement informatique* ».

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2021-138 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier pour un montant total de 35 702,38\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2190-524 « *Entretien d'équipement informatique* », soit et annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

13 284-05-21

Adoption des *Priorités d'intervention pour l'année 2021-2022* dans le cadre de l'Entente relative au volet « *Soutien à la compétence de développement local et régional des MRC* » du Fonds régions et ruralité (FRR) entre la MRC Les Moulins et la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH)

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 485-03-20, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature d'une entre la MRC Les Moulins et la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) relative au volet « *Soutien à la compétence de développement local et régional des MRC* » du Fonds régions et ruralité (FRR) ;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de cette entente, la MRC doit adopter ses priorités d'intervention pour l'année 2021-2022, déposer celles-ci sur son site Internet et les transmettre à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) ;

Il est proposé par monsieur Marc-André Plante, appuyé par madame Anny Mailloux et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE les *Priorités d'intervention pour l'année 2021-2022*, lesquelles sont jointes à la présente résolution, soient et sont adoptées et déposées sur le site Internet de la MRC Les Moulins, le tout dans le cadre de l'Entente relative au volet « *Soutien à la compétence de développement local et régional des MRC* » du Fonds régions et ruralité (FRR) entre la MRC Les Moulins et la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH).

QUE copie de la présente résolution et des *Priorités d'intervention pour l'année 2021-2022* soient transmises à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH).

ADOPTÉE

13 285-05-21

Adoption de la mise à jour de la *Politique de soutien aux entreprises* dans le cadre de l'Entente relative au volet « *Soutien à la compétence de développement local et régional des MRC* » du Fonds régions et ruralité (FRR) entre la MRC Les Moulins et la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH)

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 485-03-20, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature d'une entente relative au volet « Soutien à la compétence de développement local et régional des MRC » du Fonds régions et ruralité (FRR) entre la MRC Les Moulins et la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH);

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de cette entente, la MRC doit adopter et maintenir à jour, une politique de soutien aux entreprises, déposer celle-ci sur son site Internet et la transmettre à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH);

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de mettre à jour la Politique de soutien aux entreprises adoptée par la résolution numéro 12 661-06-20 ;

Il est proposé par monsieur Marc-André Plante, appuyé par monsieur Serge Gagnon et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE la *Politique de soutien aux entreprises* dans le cadre de l'Entente relative au volet « *Soutien à la compétence de développement local et régional des MRC* » du Fonds régions et ruralité (FRR) entre la MRC Les Moulins et la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH), laquelle est jointe à la présente résolution, soit et est adoptée, qu'elle remplace la politique adoptée par la résolution 12 661-06-20 et qu'elle soit déposée sur le site Internet de la MRC Les Moulins.

QUE copie de la présente résolution et de la *Politique de soutien aux entreprises* dans le cadre de l'Entente relative au volet « *Soutien à la compétence de développement local et régional des MRC* » du Fonds régions et ruralité (FRR) entre la MRC Les Moulins et la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) soient transmises à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH).

ADOPTÉE

13 286-05-21

Approbation du *Programme de relance commerciale touristique* et du *Formulaire de demande*

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'approuver le document intitulé *Programme de relance commerciale touristique* et le *Formulaire de demande*;

Il est proposé par monsieur Marc-André Plante, appuyé par monsieur Bertrand Lefebvre et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le document intitulé *Programme de relance commerciale touristique* et le *Formulaire de demande*, lesquelles sont joints en annexe à la présente résolution, soient trouvés conforme et en conséquence approuvés.

ADOPTÉE

13 287-05-21

Nominations au comité d'évaluation et de recommandation en lien avec le *Programme de relance commerciale touristique*

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 13 286-05-21, le conseil de la MRC Les Moulins a approuvé le *Programme de relance commerciale touristique*;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de mettre en place un comité d'évaluation et de recommandation en lien avec le *Programme de relance commerciale touristique*;

Il est proposé par monsieur Gabriel Michaud, appuyé par madame Nathalie Ricard et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le comité d'évaluation et de recommandation en lien avec le *Programme de relance commerciale touristique* soit mis en place et que madame Marie-Claude Corbeil, directrice des finances, des ressources humaines et matérielles, messieurs Claude Robichaud, directeur général et secrétaire-trésorier et Pierre Daviault, directeur du développement économique et touristique de la MRC Les Moulins, soient et sont nommés audit comité d'évaluation et de recommandation.

ADOPTÉE

13 288-05-21

Autorisation de paiement au Conseil de développement bioalimentaire de Lanaudière (CDBL) d'un premier versement dans le cadre de l'Entente sectorielle de développement du secteur bioalimentaire de Lanaudière 2020-2023 et amendement à la résolution numéro 13 078-02-21

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 13 078-02-21, le conseil de la MRC Les Moulins s'est engagé dans l'Entente sectorielle portant sur le développement du secteur bioalimentaire de Lanaudière;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'amender la résolution susmentionnée ;

Il est proposé par monsieur Bertrand Lefebvre, appuyé par madame Brigitte Villeneuve et résolu unanimement:

QUE préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE la résolution numéro 13 078-02-21 soit et est amendée afin d'y abroger le paragraphe suivant :

« QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le versement au Conseil de développement bioalimentaire de Lanaudière (CDBL) d'un montant de 15 000,00\$ pour l'année 2021. »

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le paiement au Conseil de développement bioalimentaire de Lanaudière (CDBL) de deux (2) versements prévus à l'annexe A de l'Entente sectorielle, soit un montant de 15 000,00\$ (à la signature de l'entente) et un montant de 10 000,00\$ au 1^{er} avril 2021.

QUE les montants soient prélevés à partir du Fonds région et ruralité (FRR).

ADOPTÉE

13 289-05-21

Autorisation de paiement à la Société de développement et d'animation de Mascouche (SODAM) - Festival régional Grande Tribu (premier versement de l'édition 2021)

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 435-02-20, le conseil de la MRC Les Moulins a accepté de soutenir, pour une durée de trois années consécutives (2020-2021-2022), le développement du Festival régional Grande Tribu ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'autoriser un premier versement d'une somme de 10 000,00\$, à la Société de développement et d'animation de Mascouche (SODAM), pour l'édition 2021 du Festival régional Grande Tribu ;

Il est proposé par madame Anny Mailloux, appuyée par madame Nathalie Bellavance et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le paiement d'un premier versement pour l'année 2021 d'une somme de 10 000,00\$, à la Société de développement et d'animation de Mascouche (SODAM), et ce, afin de soutenir le développement du Festival régional Grande Tribu.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2021-139 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier au montant de 10 000,00\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2622-987 « *Festival Grande Tribu* », soit et annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

13 290-05-21

Participation financière de la MRC Les Moulins à la conférence virtuelle intitulée *Tourisme et croissance économique* organisée par la Chambre de commerce et d'industrie Les Moulins (CCIM) et transfert budgétaire

CONSIDÉRANT la tenue de la conférence virtuelle intitulée *Tourisme et croissance économique*, organisée par la Chambre de commerce et d'industrie Les Moulins (CCIM), de la ministre du Tourisme, madame Caroline Proulx, le 10 mai 2021 ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC Les Moulins souhaite soutenir la tenue de l'événement susmentionné ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'effectuer un transfert budgétaire ;

Il est proposé par monsieur Marc-André Plante, appuyé par monsieur Roger Côté et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins accepte de verser une somme de 1 000,00\$ à la Chambre de commerce et d'industrie Les Moulins (CCIM) dans le cadre de la conférence virtuelle intitulée *Tourisme et croissance économique* du 10 mai 2021.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le transfert budgétaire suivant :

De 1 000,00\$, du poste budgétaire 2190-419 « *Services professionnels* » vers le poste budgétaire 2622-976 « *Chambre de commerce et d'industrie Les Moulins* ».

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2021-140 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier pour un montant de 1 000,00\$, poste budgétaire 2622-976 « *Chambre de commerce et de l'industrie Les Moulins* » soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

13 291-05-21

Mandat pour des services d'accompagnement dans les dossiers de transport collectif pour la Table des préfets et élus de la couronne Nord (TPÉCN)

CONSIDÉRANT QUE les élus des municipalités situées sur la couronne Nord de Montréal et siégeant à la Table des préfets et élus de la couronne Nord (TPÉCN) souhaitent être accompagnés pour les dossiers de transport collectif ;

CONSIDÉRANT QUE la Table des préfets et élus de la couronne Nord (TPÉCN), lors de la réunion tenue le 17 février 2021, a donné son accord relativement à un tel accompagnement et demande à la MRC Les Moulins de prendre les dispositions nécessaires pour assurer cet accompagnement;

CONSIDÉRANT l'Entente inter-MRC concernant la Table des préfets et élus de la couronne Nord ;

CONSIDÉRANT l'offre de service de madame Nicole Houle, datée du 3 mai 2021, au taux horaire de 135,00\$ pour les services susmentionnés;

Il est proposé par monsieur Marc-André Plante, appuyé par monsieur Don Monahan et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins accepte l'offre de service datée du 3 mai 2021, de madame Nicole Houle, au taux horaire de 135,00\$ pour un maximum de 150 heures, pour un montant ne dépassant pas 20 250,00\$, excluant les taxes, pour accompagner les élus des municipalités situées sur la couronne Nord siégeant à la Table des préfets et élus de la couronne Nord (TPÉCN) pour les dossiers de transport collectif, montant qui sera partagé entre les MRC de la couronne Nord, conformément à l'Entente inter-MRC.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC Les Moulins soit et est autorisé à signer, tout document requis pour donner effet à la présente.

QUE la présente résolution soit transmise à chacune des MRC de la couronne Nord ainsi qu'à monsieur Yves Phaneuf, coordonnateur à la Table des préfets et élus de la couronne Nord.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2021-141 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier pour un montant ne dépassant pas 20 250,00\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2190-418 « *Dépenses coordonnateur aux dossiers métropolitains* », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

13 292-05-21

Mandat pour des services d'accompagnement dans les dossiers de transport collectif pour la Table des préfets et élus de la couronne Nord (TPÉCN)

CONSIDÉRANT QUE les élus des municipalités situées sur la couronne Nord de Montréal et siégeant à la Table des préfets et élus de la couronne Nord (TPÉCN) souhaitent être accompagnés pour les dossiers de transport collectif ;

CONSIDÉRANT QUE la Table des préfets et élus de la couronne Nord (TPÉCN), lors de la réunion tenue le 17 février 2021, a donné son accord relativement à un tel accompagnement et demande à la MRC Les Moulins de prendre les dispositions nécessaires pour assurer cet accompagnement;

CONSIDÉRANT l'Entente inter-MRC concernant la Table des préfets et élus de la couronne Nord ;

CONSIDÉRANT l'offre de service de monsieur Michel Beaulé, datée du 11 mai 2021, au taux horaire de 135,00\$ pour les services susmentionnés;

Il est proposé par monsieur Marc-André Plante appuyé par monsieur Yan Maisonneuve et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins accepte l'offre de service datée du 11 mai 2021, de monsieur Michel Beaulé, au taux horaire de 135,00\$ pour un maximum de 60 heures, pour un montant ne dépassant pas 8 100,00\$, excluant les taxes, pour accompagner les élus des municipalités situées sur la couronne Nord siégeant à la Table des préfets et élus de la couronne Nord (TPÉCN) pour les dossiers de transport collectif, montant qui sera partagé entre les MRC de la couronne Nord, conformément à l'Entente inter-MRC.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC Les Moulins soit et est autorisé à signer, tout document requis pour donner effet à la présente.

QUE la présente résolution soit transmise à chacune des MRC de la couronne Nord ainsi qu'à monsieur Yves Phaneuf, coordonnateur à la Table des préfets et élus de la couronne Nord.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2021-142 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier pour un montant ne dépassant pas 8 100,00\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2190-418 « *Dépenses coordonnateur aux dossiers métropolitains* », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

13 293-05-21

Mandat pour des services d'organisation d'une conférence de presse pour la Table des préfets et élus de la couronne Nord (TPÉCN)

CONSIDÉRANT QUE les élus des municipalités situées sur la couronne Nord de Montréal et siégeant à la Table des préfets et élus de la couronne Nord (TPÉCN) souhaitent conclure un mandat pour des services d'organisation d'une conférence de presse;

CONSIDÉRANT QUE la Table des préfets et élus de la couronne Nord (TPÉCN), a donné son accord relativement à un tel mandat et demande à la MRC Les Moulins de prendre les dispositions nécessaires pour assurer les services susmentionnés;

CONSIDÉRANT l'*Entente inter-MRC concernant la Table des préfets et élus de la couronne Nord*;

CONSIDÉRANT l'offre de service de la firme Paradigme, datée du 6 mai 2021, au montant de 7 500,00\$, excluant les taxes, pour les services susmentionnés;

Il est proposé par monsieur Marc-André Plante, appuyé par madame Nathalie Bellavance et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins accepte l'offre de service de la firme Paradigme, datée du 6 mai 2021, au montant total de 7 500,00\$, excluant les taxes, pour des services d'organisation d'une conférence de presse.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC Les Moulins soit et est autorisé à signer, tout document requis pour donner effet à la présente.

QUE la présente résolution soit transmise à chacune des MRC de la couronne Nord ainsi qu'à monsieur Yves Phaneuf, coordonnateur à la Table des préfets et élus de la couronne Nord.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2021-143 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier au montant de 7 500,00\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2190-418 « *Dépenses coordonnateur aux dossiers métropolitains* », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

13 294-05-21

Adoption du Schéma de couverture de risques révisé en sécurité incendie

CONSIDÉRANT QUE la ministre de la Sécurité publique, madame Geneviève Guilbault a délivré en date du 12 avril 2021 l'attestation de conformité sur le projet de schéma de couverture de risques en sécurité incendie adopté par le conseil de la MRC le 9 février 2021;

CONSIDÉRANT QUE l'attestation de conformité susmentionnée a été reçue au bureau de la MRC Les Moulins le 27 avril 2021;

CONSIDÉRANT QUE, conformément à l'article 23 de la *Loi sur la sécurité incendie*, un avis de convocation accompagné d'une copie du projet de schéma de couverture de risques et de l'attestation de conformité susmentionnée ont été transmis aux membres du conseil de la MRC Les Moulins le 7 mai 2021;

Il est proposé par monsieur Serge Gagnon, appuyé par monsieur Gabriel Michaud et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE soit et est adopté le Schéma de couverture de risques révisé en sécurité incendie de la MRC Les Moulins, lequel est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante, le tout conformément aux modalités prévues à l'article 23 de la *Loi sur la sécurité incendie*.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins fixe la date d'entrée en vigueur de son Schéma de couverture de risques révisé en sécurité incendie de la MRC Les Moulins au 1^{er} juin 2021.

QUE copie du schéma de couverture de risques soit transmis à la ministre de la Sécurité publique, aux villes de Mascouche et Terrebonne ainsi qu'aux MRC limitrophes de Montcalm, L'Assomption, Thérèse-De Blainville, Rivière-du-Nord, Laval, Montréal.

ADOPTÉE

13 295-05-21 Dépôt du document intitulé *Orientations et axes stratégiques - Faits saillants 2020*

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de déposer le document intitulé *Orientations et axes stratégiques - Faits saillants 2020*;

Il est proposé par monsieur Marc-André Plante, appuyé par monsieur Gabriel Michaud et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le document intitulé *Orientations et axes stratégiques - Faits saillants 2020* soit et est accepté pour dépôt.

ADOPTÉE

13 296-05-21 Dépôt du Rapport annuel 2020 sur l'application du Règlement numéro 146 sur la gestion contractuelle

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 938.1.2 du *Code municipal du Québec*, une municipalité doit déposer, au moins une fois l'an, lors d'une séance du conseil, un rapport concernant l'application de son règlement sur la gestion contractuelle ;

Il est proposé par madame Brigitte Villeneuve, appuyée par madame Nathalie Bellavance et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le *Rapport annuel 2020 sur l'application du Règlement numéro 146 sur la gestion contractuelle* soit et est accepté pour dépôt.

ADOPTÉE

13 297-05-21

Avis de motion, dépôt et présentation du projet de règlement numéro 146-1 modifiant le règlement sur la gestion contractuelle

CONSIDÉRANT QUE la *Loi instaurant un nouveau régime d'aménagement dans les zones inondables des lacs et des cours d'eau, octroyant temporairement aux municipalités des pouvoirs visant à répondre à certains besoins et modifiant diverses dispositions* a été sanctionnée le 25 mars 2021;

CONSIDÉRANT QUE dans le contexte de la pandémie de la COVID-19, l'article 124 de la loi susmentionnée prévoit que pour une période de trois (3) ans, à compter du 25 juin 2021, les municipalités doivent prévoir des mesures afin de favoriser les entreprises québécoises pour tout contrat qui comporte une dépense inférieure au seuil décrété pour la dépense d'un contrat qui ne peut être adjugé qu'après une demande de soumission publique;

CONSIDÉRANT QUE le Règlement numéro 146 sur la gestion contractuelle de la MRC Les Moulins possède déjà des dispositions favorisant l'achat local, de sorte que seul un ajustement mineur est requis pour se rendre conforme à la loi susmentionnée;

EN CONSÉQUENCE,

Monsieur Marc-André Plante donne avis de motion, dépose et présente le projet de règlement numéro 146 sur la gestion contractuelle de la MRC Les Moulins. L'objet du règlement 146-1 sera de prévoir des mesures pour favoriser les entreprises québécoises pour tout contrat qui comporte une dépense inférieure au seuil décrété pour la dépense d'un contrat qui ne peut être adjugé qu'après une demande de soumission publique, et ce, pour une période de trois (3) ans, à compter du 25 juin 2021, le tout, conformément aux exigences de la *Loi instaurant un nouveau régime d'aménagement dans les zones inondables des lacs et des cours d'eau, octroyant temporairement aux municipalités des pouvoirs visant à répondre à certains besoins et modifiant diverses dispositions*.

13 298-05-21

Mandat de services professionnels pour une production vidéo pour le répertoire agroalimentaire de la MRC Les Moulins

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil de la MRC Les Moulins souhaitent donner un mandat de services professionnels pour une production vidéo pour le répertoire agroalimentaire de la MRC Les Moulins;

CONSIDÉRANT QU'un appel à tous a été effectué par le service des communications de la MRC Les Moulins afin de permettre à toutes les entreprises agricoles intéressées de bénéficier de la visibilité de la production vidéo susmentionnée ;

CONSIDÉRANT la soumission de l'entreprise Lexis Média Inc., datée du 4 mai 2021, au montant maximum de 5 900,00\$, excluant les taxes, pour les services susmentionnés ;

Il est proposé par madame Brigitte Villeneuve, appuyée par monsieur Don Monahan et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins accepte la soumission de l'entreprise Lexis Média Inc., transmise le 4 mai 2021, pour un montant ne dépassant pas 5 900,00\$, excluant les taxes, pour des services professionnels de production vidéo pour le répertoire agroalimentaire de la MRC Les Moulins.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à payer l'entreprise susmentionnée sur réception de la facture et lorsque les services auront été effectués.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, tout document pour donner effet à la présente.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2021-144 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier pour un montant ne dépassant pas 5 900,00\$, excluant les taxes poste budgétaire 2190-341 « *Publicité-information* », soit et annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

13 299-05-21

Achat de mots-clés Adwords pour la section Immobilier du site Internet de la MRC Les Moulins

CONSIDÉRANT les besoins de la MRC Les Moulins, il y a lieu de procéder à l'achat de mots-clés Adwords pour la section Immobilier du site Internet de la MRC Les Moulins afin de publiciser le répertoire des espaces disponibles sur le territoire de la MRC Les Moulins et d'inciter l'implantation de nouvelles entreprises;

CONSIDÉRANT l'offre de service de l'entreprise Google Ads, au montant de 3 000,00\$, excluant les taxes, pour les services susmentionnés ;

Il est proposé par monsieur Gabriel Michaud, appuyé par monsieur Yan Maisonneuve et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins accepte l'offre de service de l'entreprise Google Ads, au montant de 3 000,00\$, excluant les taxes, pour l'achat de mots-clés Adwords pour la section Immobilier du site Internet de la MRC Les Moulins afin de publiciser le répertoire des espaces disponibles sur le territoire de la MRC Les Moulins et d'inciter l'implantation de nouvelles entreprises.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à payer l'entreprise susmentionnée sur réception de la facture et lorsque les services auront été effectués.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, tout document pour donner effet à la présente.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2021-145 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier au montant de 3 000,00\$, poste budgétaire 2621-341 « *Publicité-information* », soit et annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

13 300-05-21

Mandat pour la promotion de la Véloroute Les Moulins sur l'application et sur le site Web Ondago dans le cadre de la campagne estivale touristique 2021

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil de la MRC Les Moulins souhaitent donner un mandat pour la promotion de la Véloroute Les Moulins sur l'application et sur le site Web Ondago dans le cadre de la campagne estivale touristique 2021 (40 km autour de la MRC, incluant Laval et Montréal);

CONSIDÉRANT la soumission de l'entreprise ONDAGO datée du 8 avril 2021, au montant de 2 906,00\$, excluant les taxes, pour les services susmentionnés;

Il est proposé par monsieur Serge Gagnon, appuyé par madame Nathalie Ricard et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins accepte la soumission de l'entreprise ONDAGO, datée du 8 avril 2021, au montant de 2 906,00\$, excluant les taxes, pour la promotion de la *Véloroute Les Moulins* sur l'application et sur le site Web Ondago dans le cadre de la campagne estivale touristique 2021 (40 km autour de la MRC, incluant Laval et Montréal).

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à payer l'entreprise susmentionnée sur réception de la facture et lorsque les services auront été effectués.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, tout document pour donner effet à la présente.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2021-146 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier au montant 2 906,00\$, excluant les taxes poste budgétaire 2622-341 « *Publicité-information* », soit et annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

13 301-05-21

Mandat pour la promotion de la *Véloroute Les Moulins* par une campagne d'affichage de panneaux publicitaires sur les autobus dans le cadre de la campagne estivale touristique 2021

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil de la MRC Les Moulins souhaitent donner un mandat pour la promotion de la *Véloroute Les Moulins* par une campagne d'affichage de panneaux publicitaires sur les autobus dans le cadre de la campagne estivale touristique 2021 (40 km autour de la MRC, incluant Laval et Montréal);

CONSIDÉRANT la soumission de l'entreprise LE GROUPE IMAGI COMMUNICATION INC., datée du 3 mai 2021, au montant de 3 540,00\$, excluant les taxes, pour les services susmentionnés ;

Il est proposé par monsieur Serge Gagnon, appuyé par madame Nathalie Ricard et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins accepte la soumission de l'entreprise LE GROUPE IMAGI COMMUNICATION INC., datée du 3 mai 2021, au montant de 3 540,00\$, excluant les taxes, pour la promotion de la *Véloroute Les Moulins* par une campagne d'affichage de panneaux publicitaires sur les autobus dans le cadre de la campagne estivale touristique 2021 (40 km autour de la MRC, incluant Laval et Montréal).

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à payer l'entreprise susmentionnée sur réception de la facture et lorsque les services auront été effectués.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, tout document pour donner effet à la présente.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2021-147 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier au montant 3 540,00\$, excluant les taxes poste budgétaire 2622-341 « *Publicité-information* », soit et annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

13 302-05-21 Achat de bannières Web sur les sites Internet de La Revue, de l'Hebdo Rive-Nord et de l'Express Montcalm dans le cadre de la campagne estivale touristique 2021

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de faire l'achat de bannières Web sur les sites Internet de La Revue, de l'Hebdo Rive-Nord et de l'Express Montcalm dans le cadre de la campagne estivale touristique 2021 (40 km autour de la MRC, incluant Laval et Montréal);

CONSIDÉRANT la proposition de Lexis Média Inc., pour les services susmentionnés, pour un montant total de 3 360,00\$, excluant les taxes;

Il est proposé par monsieur Gabriel Michaud, appuyé par monsieur Serge Gagnon et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise l'achat de bannières Web sur les sites Internet de La Revue, de l'Hebdo Rive-Nord et de l'Express Montcalm dans le cadre de la campagne estivale touristique 2021 (40 km autour de la MRC, incluant Laval et Montréal) pour un montant total de 3 360,00\$, excluant les taxes.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2021-148 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier au montant de 3 360,00\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2622-341 « *Publicité – information* », soit et annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

13 303-05-21 Mandat pour des services de gestion de positionnements d'attraits sur l'application Anekdoté dans le cadre de la campagne estivale touristique 2021

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil de la MRC Les Moulins souhaitent donner un mandat pour des services de gestion de positionnements d'attraits sur l'application Anekdoté dans le cadre de la campagne estivale touristique 2021 (40 km autour de la MRC, incluant Laval et Montréal) permettant de découvrir les commerces, les attraits ou les faits intéressants sur la MRC Les Moulins et d'offrir une autre façon de découvrir les attraits de la MRC, d'en faire la promotion et de générer des visites dans les différents lieux;

CONSIDÉRANT la soumission de l'entreprise APPLICATIONS ANEKDOTE INC., datée du 29 avril 2021, au montant de 3 000,00\$, excluant les taxes, pour les services susmentionnés ;

Il est proposé par monsieur Gabriel Michaud, appuyé par madame Nathalie Ricard et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins accepte la soumission de l'entreprise APPLICATIONS ANEKDOTE INC., datée du 29 avril 2021, au montant de 3 000,00\$, excluant les taxes, pour des services de gestion de positionnements d'attraits sur l'application Anekdoté dans le cadre de la campagne estivale touristique 2021 (40 km autour de la MRC, incluant Laval et Montréal) permettant de découvrir les commerces, les attraits ou les faits intéressants sur la MRC Les Moulins et d'offrir une autre façon de découvrir les attraits de la MRC, d'en faire la promotion et de générer des visites dans les différents lieux.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à payer l'entreprise susmentionnée sur réception de la facture et lorsque les services auront été effectués.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, tout document pour donner effet à la présente.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2021-149 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier au montant 3 000,00\$, excluant les taxes poste budgétaire 2622-341 « *Publicité-information* », soit et annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

13 304-05-21

Mandat pour la production d'une vidéo afin de mettre en valeur les terrasses de Terrebonne et de Mascouche et les places publiques éphémères dans le cadre de la campagne estivale touristique 2021

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil de la MRC Les Moulins souhaitent donner un mandat pour la production d'une vidéo afin de mettre en valeur les terrasses de Terrebonne et de Mascouche et les places publiques éphémères dans le cadre de la campagne estivale touristique 2021 (40 km autour de la MRC, incluant Laval et Montréal) pour encourager les restaurateurs et commerçants locaux;

CONSIDÉRANT la soumission de l'entreprise La Boîte 7, datée du 21 avril 2021, au montant de 2 120,00\$, excluant les taxes, pour les services susmentionnés ;

Il est proposé par monsieur Marc-André Plante, appuyé par monsieur Bertrand Lefebvre et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins accepte la soumission de l'entreprise La Boîte 7, datée du 21 avril 2021, au montant de 2 120,00\$, excluant les taxes, pour la production d'une vidéo afin de mettre en valeur les terrasses de Terrebonne et de Mascouche et les places publiques éphémères dans le cadre de la campagne estivale touristique 2021 (40 km autour de la MRC, incluant Laval et Montréal) pour encourager les restaurateurs et commerçants locaux.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à payer l'entreprise susmentionnée sur réception de la facture et lorsque les services auront été effectués.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, tout document pour donner effet à la présente.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2021-150 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier au montant 2 120,00\$, excluant les taxes poste budgétaire 2622-341 « *Publicité-information* », soit et annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

13 305-05-21

Achat de bannières Web Display Google Ads et de mots-clés Adwords dans le cadre de la campagne estivale touristique 2021 (40 km autour de la MRC, incluant Laval et Montréal)

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de la Campagne estivale touristique 2021, il y a lieu d'acheter des bannières Web Display Google Ads et des mots-clés Adwords dans le cadre de la campagne estivale touristique 2021 (40 km autour de la MRC, incluant Laval et Montréal);

CONSIDÉRANT QUE l'achat de bannières Web sur le réseau Display et l'achat de mots-clés Adwords pour un montant total de 9 200,00\$, excluant les taxes, permettra de créer des campagnes très ciblées en fonction de notre produit avec différentes audiences et différents centres d'intérêt ;

CONSIDÉRANT l'offre de services de l'entreprise Google Ads, au montant total de 9 200,00\$, excluant les taxes;

Il est proposé par monsieur Gabriel Michaud, appuyé par madame Nathalie Ricard et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à acheter de bannières Web Display Google Ads et de mots-clés Adwords de l'entreprise Google Ads, pour un montant total de 9 200,00\$, excluant les taxes, dans le cadre de la Campagne estivale touristique 2021 (40 km autour de la MRC, incluant Laval et Montréal).

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à payer l'entreprise susmentionnée sur réception de la facture et lorsque les services auront été effectués.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, tout document pour donner effet à la présente.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2021-151 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier au montant total de 9 200,00\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2622-341 « *Publicité-information* », soit et annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

13 306-05-21

Mandat pour la conception et la rédaction de capsules vidéos humoristiques dans le cadre de la campagne estivale touristique 2021

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil de la MRC Les Moulins souhaitent donner un mandat pour la conception et la rédaction de capsules vidéos humoristiques dans le cadre de la campagne estivale touristique 2021 (40 km autour de la MRC, incluant Laval et Montréal);

CONSIDÉRANT la soumission de madame Rébecca Bucci, datée du 29 avril 2021, au montant de 2 100,00\$, excluant les taxes, pour les services susmentionnés ;

Il est proposé par madame Nathalie Ricard, appuyée par monsieur Simon Paquin et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins accepte la soumission de madame Rébecca Bucci, datée du 29 avril 2021, au montant de 2 100,00\$, excluant les taxes, pour la conception et la rédaction de capsules vidéos humoristiques dans le cadre de la campagne estivale touristique 2021 (40 km autour de la MRC, incluant Laval et Montréal).

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à payer l'entreprise susmentionnée sur réception de la facture et lorsque les services auront été effectués.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, tout document pour donner effet à la présente.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2021-152 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier au montant 2 100,00\$, excluant les taxes poste budgétaire 2622-341 « *Publicité-information* », soit et annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

13 307-05-21

Campagne publicitaire de contenu sur Facebook - Autorisation d'utiliser le marketing de contenu numérique dans le cadre de la campagne estivale touristique 2021

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'autoriser une campagne publicitaire de contenu sur Facebook par l'autorisation d'utiliser le marketing de contenu numérique dans le cadre de la campagne estivale touristique 2021 (40 km autour de la MRC, incluant Laval et Montréal);

CONSIDÉRANT QUE les coûts pour la campagne publicitaire de contenu sur Facebook susmentionnée totalisent 7 700,00\$, excluant les taxes, lesdits coûts étant ventilés comme suit :

- *Promo des vidéos humoristiques – 1 200,00\$*
- *Promo du vidéo des terrasses de la MRC – 1 000,00\$*
- *Promo du concours – 2 000,00\$*
- *Promo idées de sorties et activités (fin juin à mi-septembre) – 3 000,00\$*
- *Promo du rallye familial Passeport Découverte Vieux-Terrebonne – 500,00\$*

Il est proposé par monsieur Marc-André Plante, appuyé par madame Nathalie Ricard et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise la campagne publicitaire de contenu sur Facebook par l'autorisation d'utiliser le marketing de contenu numérique dans le cadre de la campagne estivale touristique 2021 (40 km autour de la MRC, incluant Laval et Montréal) pour un montant total de 7 700,00\$, excluant les taxes.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2021-153 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier au montant de 7 700,00\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2622-341 « *Publicité – information* », soit et annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

13 308-05-21

Adhésions à l'Association des communicateurs municipaux du Québec (ACMQ)

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil de la MRC Les Moulins jugent opportun de permettre l'adhésion de mesdames Annie Gingras et Caroline Tremblay, à l'Association des communicateurs municipaux du Québec;

Il est proposé par monsieur Simon Paquin, appuyé par monsieur Don Monahan et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE la MRC Les Moulins autorise l'adhésion de madame Annie Gingras, agente de communication et madame Caroline Tremblay, agente de communication de la MRC Les Moulins, à l'Association des communicateurs municipaux du Québec et autorise le versement de la cotisation pour l'année 2021 au montant total de 500,00\$, excluant les taxes.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2021-154 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier au montant de 500,00\$, excluant les taxes poste budgétaire 2610-494, « *Association* », soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

13 309-05-21

Renouvellement de l'adhésion de la MRC Les Moulins à l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de Lanaudière pour l'année 2021-2022

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC Les Moulins souhaite renouveler l'adhésion de la MRC Les Moulins à l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de Lanaudière;

CONSIDÉRANT QUE les frais annuels d'adhésion pour 2021-2022 à l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de Lanaudière sont de 100,00\$, excluant les taxes;

Il est proposé par monsieur Gabriel Michaud, appuyé par madame Brigitte Villeneuve et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le renouvellement de l'adhésion de la MRC Les Moulins à l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de Lanaudière pour l'année 2021-2022 et autorise le paiement de la cotisation annuelle, au montant 100,00\$.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, tout document requis pour donner effet à la présente résolution.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2021-155 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier au montant de 100,00\$, poste budgétaire 2110-494 « *Législation – Association* », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

13 310-05-21

Renouvellement de l'adhésion de la MRC Les Moulins à Lanaudière Économique pour l'année 2021-2022

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC Les Moulins souhaite renouveler l'adhésion de la MRC à Lanaudière Économique;

CONSIDÉRANT QUE les frais annuels d'adhésion pour 2021-2022 à Lanaudière Économique sont de 1 000,00\$, excluant les taxes;

Il est proposé par monsieur Gabriel Michaud, appuyé par monsieur Serge Gagnon et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le renouvellement de l'adhésion de la MRC Les Moulins à Lanaudière Économique pour l'année 2021-2022 et autorise le paiement de la cotisation annuelle, au montant 1 000,00\$, excluant les taxes.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, tout document requis pour donner effet à la présente résolution.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2021-156 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier au montant de 1 000,00\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2610-494 « *Association* », soit et annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

13 311-05-21 Renouvellement de l'adhésion de la MRC Les Moulins au Conseil du Bassin versant de la rivière des Mille-Îles (COBAMIL) pour l'année 2021-2022

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC Les Moulins souhaite renouveler l'adhésion de la MRC au Conseil des bassins versants de la rivière des Mille-Îles (COBAMIL);

CONSIDÉRANT QUE les frais annuels d'adhésion pour 2021-2022 au Conseil des bassins versants de la rivière des Mille-Îles (COBAMIL) sont de 500,00\$;

Il est proposé par madame Nathalie Ricard, appuyée par monsieur Bertrand Lefebvre et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le renouvellement de l'adhésion de la MRC Les Moulins au Conseil des bassins versants de la rivière des Mille-Îles (COBAMIL), pour la période du 1^{er} avril 2021 au 31 mars 2022 et autorise le paiement de la cotisation annuelle, au montant 500,00\$, excluant les taxes.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, tout document requis pour donner effet à la présente résolution.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2021-157 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier au montant de 500,00\$, poste budgétaire 2390-494 « Association », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

13 312-05-21 Renouvellement de l'adhésion de la MRC Les Moulins à la Corporation du Centre régional d'archives de Lanaudière inc. pour l'année 2021-2022

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC Les Moulins souhaite renouveler l'adhésion de la MRC à la Corporation du Centre régional d'archives de Lanaudière inc.;

Il est proposé par madame Nathalie Ricard, appuyée par monsieur Bertrand Lefebvre et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

Il est proposé par madame Nathalie Ricard, appuyée par monsieur Bertrand Lefebvre et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise l'adhésion de la MRC Les Moulins à la Corporation du Centre régional d'archives de Lanaudière Inc. pour 2021-2022.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, tout document requis pour donner effet à la présente résolution.

ADOPTÉE

13 313-05-21 Nomination d'un(e) représentant(e) de la MRC Les Moulins à la Corporation du Centre régional d'archives de Lanaudière inc.

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC Les Moulins souhaite nommer le représentant de la MRC Les Moulins au Centre régional d'archives Lanaudière;

Il est proposé par monsieur Bertrand Lefebvre, appuyé par monsieur Roger Côté et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE madame Nathalie Ricard soit et est nommée pour représenter la MRC Les Moulins au Centre régional d'archives de Lanaudière.

ADOPTÉE

13 314-05-21 Nomination d'un(e) représentant(e) de la MRC Les Moulins à l'assemblée générale de Tourisme Lanaudière

CONSIDÉRANT QUE Tourisme Lanaudière tiendra son assemblée générale annuelle le 26 mai 2021;

Il est proposé par monsieur Roger Côté, appuyé par monsieur Bertrand Lefebvre et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE madame Nathalie Ricard soit et est nommée à titre de représentante de la MRC Les Moulins à l'assemblée générale annuelle de Tourisme Lanaudière le 26 mai 2021.

ADOPTÉE

13 315-05-21 Nomination d'un(e) représentant(e) de la MRC Les Moulins à l'assemblée générale de Culture Lanaudière

CONSIDÉRANT QUE Culture Lanaudière tiendra son assemblée générale annuelle le 2 juin 2021;

Il est proposé par monsieur Bertrand Lefebvre, appuyé par monsieur Roger Côté et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE madame Nathalie Ricard soit et est nommée à titre de représentante de la MRC Les Moulins à l'assemblée générale annuelle de Culture Lanaudière le 2 juin prochain.

ADOPTÉE

13 316-05-21 Autorisation de signature – Convention d'incubation entre la MRC Les Moulins et l'entreprise Solutions d'aide à la réflexion stratégique inc.

CONSIDÉRANT la convention d'incubation pour InnoHub la Centrale intervenue avec l'entreprise Solutions d'aide à la réflexion stratégique inc. ;

Il est proposé par monsieur Gabriel Michaud, appuyé par monsieur Serge Gagnon et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE monsieur Claude Robichaud, directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC Les Moulins, soit et est autorisé à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, la convention d'incubation pour InnoHub La Centrale entre la MRC Les Moulins et l'entreprise Solutions d'aide à la réflexion stratégique inc.

ADOPTÉE

13 317-05-21 Autorisation de signature - Entente avec l'entreprise BizBiz Global Inc. afin d'acquérir une marque blanche pour opérer et développer un « marketplace » auprès des entreprises de la MRC Les Moulins

CONSIDÉRANT l'entente proposée à la MRC Les Moulins par l'entreprise BizBiz Global Inc. ayant pour objet de définir les termes et conditions pour lesquelles ladite entreprise BizBiz Global Inc. offre de fournir à la MRC un « marketplace » en marque blanche ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC Les Moulins désire conclure une entente avec l'entreprise BizBiz Global Inc. afin d'acquérir une marque blanche pour opérer et développer un « marketplace » auprès des entreprises de la MRC Les Moulins;

Il est proposé par monsieur Gabriel Michaud, appuyé par madame Nathalie Ricard et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, une entente avec l'entreprise BizBiz Global Inc. afin d'acquérir une marque blanche pour opérer et développer un « marketplace » auprès des entreprises de la MRC Les Moulins, et ce, dans le cadre d'un projet pilote d'une durée d'un (1) an, pour un montant de 13 000,00\$, excluant les taxes et incluant des frais mensuels de 250,00\$, excluant les taxes.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le paiement d'un montant de \$7,500,00\$, excluant les taxes, à la signature de l'entente susmentionnée, le paiement d'un montant de 2 500,00\$ à la date du lancement du « marketplace » prévu pour le ou vers le 8 septembre 2021 ainsi que le paiement des frais mensuels de 250,00\$, excluant les taxes.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2021-157.1 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier au montant de 13 000,00\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2621-419 « *Honoraires professionnels* », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

13 318-05-21 Autorisation de signature - Entente de partenariat avec Emploi-Québec pour un projet de formations et d'accompagnement sur la stratégie d'entreprise, la rentabilité et la gestion de l'encaisse

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de conclure une entente de partenariat avec Emploi-Québec pour un projet de formations et d'accompagnement sur la stratégie d'entreprise, la rentabilité et la gestion de l'encaisse;

Il est proposé par monsieur Bertrand Lefebvre, appuyé par madame Nathalie Ricard et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE monsieur Claude Robichaud, directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC Les Moulins, soit et est autorisé à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, une entente de partenariat avec Emploi-Québec pour un projet de formations et d'accompagnement sur la stratégie d'entreprise, la rentabilité et la gestion de l'encaisse.

ADOPTÉE

13 319-05-21 Mandat afin d'offrir des formations et un accompagnement sur la stratégie d'entreprise, la rentabilité et la gestion de l'encaisse en lien avec l'Entente de partenariat avec Emploi-Québec à cet effet

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de mandater une ressource afin d'offrir des formations et un accompagnement sur la stratégie d'entreprise, la rentabilité et la gestion de l'encaisse en lien avec l'Entente de partenariat avec Emploi-Québec à cet effet ;

CONSIDÉRANT l'offre de service de l'entreprise IDEA Stratégies Inc., datée du 20 avril 2021 ;

Il est proposé par madame Nathalie Ricard, appuyée par monsieur Serge Gagnon et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins accepte l'offre de service de l'entreprise IDEA Stratégies Inc., datée du 20 avril 2021, pour une ressource afin d'offrir des formations et un accompagnement sur la stratégie d'entreprise, la rentabilité et la gestion de l'encaisse en lien avec l'Entente de partenariat avec Emploi-Québec, pour un montant ne dépassant pas 3 450,00\$, excluant les taxes.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le paiement des factures au fur et à mesure de l'état d'avancement du mandat.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, tout document requis pour donner effet à la présente.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2021-158 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier pour un montant ne dépassant pas 3 450,00\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2621-419 « *Honoraires professionnels* », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

13 320-05-21

Autorisation de signature - Entente de partenariat avec Emploi-Québec pour la constitution de groupes de codéveloppement en ressources humaines

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de conclure une entente de partenariat avec Emploi-Québec pour la constitution de groupes de codéveloppement en ressources humaines ;

Il est proposé par monsieur Gabriel Michaud, appuyé par monsieur Bertrand Lefebvre et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE monsieur Claude Robichaud, directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC Les Moulins, soit et est autorisé à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, une entente de partenariat avec Emploi-Québec pour la constitution de groupes de codéveloppement en ressources humaines.

ADOPTÉE

13 321-05-21

Mandat pour la gestion et l'animation des groupes de codéveloppement en ressources humaines en lien avec l'Entente de partenariat avec Emploi-Québec à cet effet

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de mandater une ressource pour la gestion et l'animation des groupes de codéveloppement en ressources humaines en lien avec l'Entente de partenariat avec Emploi-Québec à cet effet ;

CONSIDÉRANT l'offre de service de madame Nathalie Jomphe, CRHA, Formatrice agréée, MBA, datée du 7 mai 2021 ;

Il est proposé par madame Nathalie Bellavance, appuyée par madame Nathalie Ricard et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins accepte l'offre de service de madame Nathalie Jomphe, CRHA, Formatrice agréée, MBA, datée du 7 mai 2021, pour la gestion et l'animation des groupes de codéveloppement en ressources humaines en lien avec l'Entente de partenariat avec Emploi-Québec à cet effet, pour un montant ne dépassant pas 26 220,00\$, excluant les taxes.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le paiement des factures au fur et à mesure de l'état d'avancement du mandat.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, tout document requis pour donner effet à la présente.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2021-159 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier pour un montant ne dépassant pas 26 220,00\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2621-419 « *Honoraires professionnels* », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

13 322-05-21

Autorisation de prolonger la période de moratoire des remboursements en capital et intérêts jusqu'en septembre 2021 pour les prêts déjà signés de tous les types de PAU PME

CONSIDÉRANT QU'en raison de la pandémie de la COVID-19, l'état d'urgence sanitaire a été déclaré dans tout le territoire québécois, conformément à l'article 118 de la *Loi sur la santé publique*;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 540-04-20, le conseil de la MRC Les Moulins a accepté la mise en place du Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises visant à soutenir, pour une période limitée, le fonds de roulement des entreprises dont la situation financière est précaire en raison de la COVID-19, afin qu'elles soient en mesure de maintenir, de consolider ou de relancer leurs activités;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 541-04-20, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature de la convention entre le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) et la MRC Les Moulins relativement audit Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises;

CONSIDÉRANT QUE depuis, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature de différents avenants à la convention susmentionnée, dont un avenant afin de mettre en place le volet aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) et un avenant pour le volet ACEST du programme PAU PME ;

CONSIDÉRANT les conditions incertaines quant à une sortie rapide de la MRC Les Moulins de la zone rouge;

CONSIDÉRANT QUE la condition financière des entreprises ayant déjà reçu des prêts se détériore;

CONSIDÉRANT la directive donnée par le ministère de l'Économie et de l'Innovation;

CONSIDÉRANT QUE par les résolutions numéros 12 540-04-20 et 12 776-09-20, le conseil de la MRC Les Moulins a nommé les membres du comité d'analyse et d'évaluation des demandes dans le cadre du Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises;

CONSIDÉRANT QUE le comité susmentionné recommande, par l'extrait numéro PAU-21-05-210 du compte rendu de sa rencontre du 5 mai 2021, de prolonger la période de moratoire des remboursements en capital et intérêts jusqu'au 1er septembre 2021, à toute entreprise intéressée qui bénéficie déjà d'un prêt Programme Aide d'urgence aux PME avec sous sans volet AERAM ;

Il est proposé par monsieur Marc-André Plante, appuyé par madame Anny Mailloux et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise de prolonger la période de moratoire des remboursements en capital et intérêts jusqu'au 1er septembre 2021 pour toute entreprise intéressée qui bénéficie déjà d'un prêt Programme Aide d'urgence aux PME avec ou sans volet AERAM ;

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, tout document requis pour donner effet à la présente résolution, le cas échéant.

ADOPTÉE

13 323-05-21

Programme PAU PME - Volet aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) - Autorisation de signature du contrat de prêt recommandé par l'extrait PAU-21-05-190 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes et autorisation de déboursier

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 540-04-20, le conseil de la MRC Les Moulins a accepté la mise en place du Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises visant à soutenir, pour une période limitée, le fonds de roulement des entreprises dont la situation financière est précaire en raison de la COVID-19, afin qu'elles soient en mesure de maintenir, de consolider ou de relancer leurs activités;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 541-04-20, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature de la convention entre le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) et la MRC Les Moulins pour le Programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 782-09-20, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature de l'Avenant 2020-1 à la convention susmentionnée ;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 816-10-20, le conseil de la MRC Les Moulins a mis en place le volet aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) et a autorisé la signature d'une convention (Avenant 2020-2) entre le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) et la MRC Les Moulins dans le cadre dudit Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM);

CONSIDÉRANT QUE par les résolutions numéros 12 875-11-20, 12 993-12-20, 13 037-01-21, 13 100-02-21 et 13 171-03-21, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature des avenants 2020-3, 2020-4, 2020-5, 2020-6, 2020-7 et 2020-8, 2020-9, 2020-10 et 2020-11 entre le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) et la MRC Les Moulins pour le Programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises;

CONSIDÉRANT QUE par les résolutions numéros 12 540-04-20 et 12 776-09-20, le conseil de la MRC Les Moulins a nommé les membres du comité d'analyse et d'évaluation des demandes dans le cadre du Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM), le comité susmentionné recommande, par l'extrait numéro PAU-21-05-190 du compte rendu de sa rencontre du 5 mai 2021, l'octroi d'un prêt de 50 000,00\$ à l'égard d'une entreprise de services de restauration et débit de boisson;

Il est proposé par monsieur Marc-André Plante, appuyé par monsieur Simon Paquin et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise un prêt de 50 000,00\$ recommandé par l'extrait numéro PAU-21-05-190 du compte rendu de la rencontre du 5 mai 2021 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes dans le cadre du Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM), et ce, à l'égard d'une entreprise de services de restauration et débit de boisson.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, le contrat de prêt susmentionné de 50 000,00\$, dans le cadre du Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM).

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le déboursement dudit prêt de 50 000,00\$ lorsque le contrat de prêt susmentionné aura été signé et que toutes les conditions qui y sont prévues auront été remplies.

QUE le montant de 50 000,00\$ soit prélevé à partir des Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises et que le certificat de disponibilité de crédit numéro 2021-160 à cet effet, soit émis par le directeur général et secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE

13 324-05-21

Programme PAU PME - Volet aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) - Autorisation de signature du contrat de prêt recommandé par l'extrait PAU-21-05-191 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes et autorisation de déboursier et amendement à la résolution numéro 13 242-04-21

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 540-04-20, le conseil de la MRC Les Moulins a accepté la mise en place du Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises visant à soutenir, pour une période limitée, le fonds de roulement des entreprises dont la situation financière est précaire en raison de la COVID-19, afin qu'elles soient en mesure de maintenir, de consolider ou de relancer leurs activités;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 541-04-20, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature de la convention entre le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) et la MRC Les Moulins pour le Programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 782-09-20, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature de l'Avenant 2020-1 à la convention susmentionnée ;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 816-10-20, le conseil de la MRC Les Moulins a mis en place le volet aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) et a autorisé la signature d'une convention (Avenant 2020-2) entre le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) et la MRC Les Moulins dans le cadre dudit Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM);

CONSIDÉRANT QUE par les résolutions numéros 12 875-11-20, 12 993-12-20, 13 037-01-21, 13 100-02-21 et 13 171-03-21, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature des avenants 2020-3, 2020-4, 2020-5, 2020-6, 2020-7 et 2020-8, 2020-9, 2020-10 et 2020-11 entre le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) et la MRC Les Moulins pour le Programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises;

CONSIDÉRANT QUE par les résolutions numéros 12 540-04-20 et 12 776-09-20, le conseil de la MRC Les Moulins a nommé les membres du comité d'analyse et d'évaluation des demandes dans le cadre du Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM), le comité susmentionné recommande, par l'extrait numéro PAU-21-05-191 du compte rendu de sa rencontre du 5 mai 2021, de réduire le montant du prêt octroyé par la résolution numéro 13 242-04-21 à 16 898,00\$ dans le cadre Programme d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises – volet Aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM), et ce, à l'égard d'une entreprise de services de restauration et débit de boisson ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'amender la résolution numéro 13 242-04-21 ;

Il est proposé par monsieur Marc-André Plante, appuyé par madame Nathalie Bellavance et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins amende sa résolution numéro 13 242-04-21 afin de réduire le montant du prêt octroyé à 16 898,00\$, tel que recommandé par l'extrait numéro PAU-21-05-191 du compte rendu de la rencontre du 5 mai 2021 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes dans le cadre du Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM), et ce, à l'égard d'une entreprise de services de restauration et débit de boisson.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, le contrat de prêt susmentionné de 16 898,00\$, dans le cadre du Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM).

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le déboursement dudit prêt de 16 898,00\$ lorsque le contrat de prêt susmentionné aura été signé et que toutes les conditions qui y sont prévues auront été remplies.

QUE le montant de 16 898,00\$ soit prélevé à partir des Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises et que le certificat de disponibilité de crédit numéro 2021-161 à cet effet, soit émis par le directeur général et secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE

13 325-05-21

Programme PAU PME - Volet aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) - Autorisation de signature du contrat de prêt recommandé par l'extrait PAU-21-05-192 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes et autorisation de déboursier

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 540-04-20, le conseil de la MRC Les Moulins a accepté la mise en place du Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises visant à soutenir, pour une période limitée, le fonds de roulement des entreprises dont la situation financière est précaire en raison de la COVID-19, afin qu'elles soient en mesure de maintenir, de consolider ou de relancer leurs activités;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 541-04-20, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature de la convention entre le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) et la MRC Les Moulins pour le Programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 782-09-20, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature de l'Avenant 2020-1 à la convention susmentionnée ;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 816-10-20, le conseil de la MRC Les Moulins a mis en place le volet aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) et a autorisé la signature d'une convention (Avenant 2020-2) entre le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) et la MRC Les Moulins dans le cadre dudit Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM);

CONSIDÉRANT QUE par les résolutions numéros 12 875-11-20, 12 993-12-20, 13 037-01-21, 13 100-02-21 et 13 171-03-21, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature des avenants 2020-3, 2020-4, 2020-5, 2020-6, 2020-7 et 2020-8, 2020-9, 2020-10 et 2020-11 entre le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) et la MRC Les Moulins pour le Programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises;

CONSIDÉRANT QUE par les résolutions numéros 12 540-04-20 et 12 776-09-20, le conseil de la MRC Les Moulins a nommé les membres du comité d'analyse et d'évaluation des demandes dans le cadre du Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM), le comité susmentionné recommande, par l'extrait numéro PAU-21-05-192 du compte rendu de sa rencontre du 5 mai 2021, l'octroi d'un prêt de 30 000,00\$ à l'égard d'une entreprise de services de restauration et débit de boisson ;

Il est proposé par monsieur Marc-André Plante, appuyé par monsieur Simon Paquin et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise un prêt de 30 000,00\$ recommandé par l'extrait numéro PAU-21-05-192 du compte rendu de la rencontre du 5 mai 2021 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes dans le cadre du Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM), et ce, à l'égard d'une entreprise de services de restauration et débit de boisson.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, le contrat de prêt susmentionné de 30 000,00\$, dans le cadre du Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM).

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le déboursement dudit prêt de 30 000,00\$ lorsque le contrat de prêt susmentionné aura été signé et que toutes les conditions qui y sont prévues auront été remplies.

QUE le montant de 30 000,00\$ soit prélevé à partir des Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises et que le certificat de disponibilité de crédit numéro 2021-162 à cet effet, soit émis par le directeur général et secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE

13 326-05-21

Programme PAU PME - Volet aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) - Autorisation de signature du contrat de prêt recommandé par l'extrait PAU-21-05-193 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes et autorisation de déboursier

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 540-04-20, le conseil de la MRC Les Moulins a accepté la mise en place du Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises visant à soutenir, pour une période limitée, le fonds de roulement des entreprises dont la situation financière est précaire en raison de la COVID-19, afin qu'elles soient en mesure de maintenir, de consolider ou de relancer leurs activités;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 541-04-20, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature de la convention entre le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) et la MRC Les Moulins pour le Programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 782-09-20, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature de l'Avenant 2020-1 à la convention susmentionnée ;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 816-10-20, le conseil de la MRC Les Moulins a mis en place le volet aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) et a autorisé la signature d'une convention (Avenant 2020-2) entre le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) et la MRC Les Moulins dans le cadre dudit Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM);

CONSIDÉRANT QUE par les résolutions numéros 12 875-11-20, 12 993-12-20, 13 037-01-21, 13 100-02-21 et 13 171-03-21, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature des avenants 2020-3, 2020-4, 2020-5, 2020-6, 2020-7 et 2020-8, 2020-9, 2020-10 et 2020-11 entre le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) et la MRC Les Moulins pour le Programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises;

CONSIDÉRANT QUE par les résolutions numéros 12 540-04-20 et 12 776-09-20, le conseil de la MRC Les Moulins a nommé les membres du comité d'analyse et d'évaluation des demandes dans le cadre du Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM), le comité susmentionné recommande, par l'extrait numéro PAU-21-05-193 du compte rendu de sa rencontre du 5 mai 2021, l'octroi d'un prêt de 20 000,00\$ à l'égard d'une entreprise de services de restauration et débit de boisson ;

Il est proposé par monsieur Roger Côté, appuyé par monsieur Don Monahan et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise un prêt de 20 000,00\$ recommandé par l'extrait numéro PAU-21-05-193 du compte rendu de la rencontre du 5 mai 2021 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes dans le cadre du Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM), et ce, à l'égard d'une entreprise de services de restauration et débit de boisson.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, le contrat de prêt susmentionné de 20 000,00\$, dans le cadre du Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM).

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le déboursement dudit prêt de 20 000,00\$ lorsque le contrat de prêt susmentionné aura été signé et que toutes les conditions qui y sont prévues auront été remplies.

QUE le montant de 20 000,00\$ soit prélevé à partir des Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises et que le certificat de disponibilité de crédit numéro 2021-163 à cet effet, soit émis par le directeur général et secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE

13 327-05-21

Programme PAU PME - Volet aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) - Autorisation de signature du contrat de prêt recommandé par l'extrait PAU-21-05-194 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes et autorisation de déboursier

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 540-04-20, le conseil de la MRC Les Moulins a accepté la mise en place du Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises visant à soutenir, pour une période limitée, le fonds de roulement des entreprises dont la situation financière est précaire en raison de la COVID-19, afin qu'elles soient en mesure de maintenir, de consolider ou de relancer leurs activités;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 541-04-20, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature de la convention entre le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) et la MRC Les Moulins pour le Programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 782-09-20, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature de l'Avenant 2020-1 à la convention susmentionnée ;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 816-10-20, le conseil de la MRC Les Moulins a mis en place le volet aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) et a autorisé la signature d'une convention (Avenant 2020-2) entre le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) et la MRC Les Moulins dans le cadre dudit Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM);

CONSIDÉRANT QUE par les résolutions numéros 12 875-11-20, 12 993-12-20, 13 037-01-21, 13 100-02-21 et 13 171-03-21, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature des avenants 2020-3, 2020-4, 2020-5, 2020-6, 2020-7 et 2020-8, 2020-9, 2020-10 et 2020-11 entre le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) et la MRC Les Moulins pour le Programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises;

CONSIDÉRANT QUE par les résolutions numéros 12 540-04-20 et 12 776-09-20, le conseil de la MRC Les Moulins a nommé les membres du comité d'analyse et d'évaluation des demandes dans le cadre du Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM), le comité susmentionné recommande, par l'extrait numéro PAU-21-05-194 du compte rendu de sa rencontre du 5 mai 2021, l'octroi d'un prêt de 50 000,00\$ à l'égard d'une entreprise de services de restauration et débit de boisson ;

Il est proposé par monsieur Marc-André Plante, appuyé par monsieur Simon Paquin et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise un prêt de 50 000,00\$ recommandé par l'extrait numéro PAU-21-05-194 du compte rendu de la rencontre du 5 mai 2021 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes dans le cadre du Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM), et ce, à l'égard d'une entreprise de services de restauration et débit de boisson.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, le contrat de prêt susmentionné de 50 000,00\$, dans le cadre du Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM).

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le déboursement dudit prêt de 50 000,00\$ lorsque le contrat de prêt susmentionné aura été signé et que toutes les conditions qui y sont prévues auront été remplies.

QUE le montant de 50 000,00\$ soit prélevé à partir des Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises et que le certificat de disponibilité de crédit numéro 2021-164 à cet effet, soit émis par le directeur général et secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE

Programme PAU PME - Volet aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) - Autorisation de signature du contrat de prêt recommandé par l'extrait PAU-21-05-195 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes et autorisation de déboursier

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 540-04-20, le conseil de la MRC Les Moulins a accepté la mise en place du Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises visant à soutenir, pour une période limitée, le fonds de roulement des entreprises dont la situation financière est précaire en raison de la COVID-19, afin qu'elles soient en mesure de maintenir, de consolider ou de relancer leurs activités;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 541-04-20, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature de la convention entre le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) et la MRC Les Moulins pour le Programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 782-09-20, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature de l'Avenant 2020-1 à la convention susmentionnée ;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 816-10-20, le conseil de la MRC Les Moulins a mis en place le volet aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) et a autorisé la signature d'une convention (Avenant 2020-2) entre le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) et la MRC Les Moulins dans le cadre dudit Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM);

CONSIDÉRANT QUE par les résolutions numéros 12 875-11-20, 12 993-12-20, 13 037-01-21, 13 100-02-21 et 13 171-03-21, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature des avenants 2020-3, 2020-4, 2020-5, 2020-6, 2020-7 et 2020-8, 2020-9, 2020-10 et 2020-11 entre le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) et la MRC Les Moulins pour le Programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises;

CONSIDÉRANT QUE par les résolutions numéros 12 540-04-20 et 12 776-09-20, le conseil de la MRC Les Moulins a nommé les membres du comité d'analyse et d'évaluation des demandes dans le cadre du Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM), le comité susmentionné recommande, par l'extrait numéro PAU-21-05-195 du compte rendu de sa rencontre du 5 mai 2021, l'octroi d'un prêt de 30 000,00\$ à l'égard d'une entreprise de services de restauration et débit de boisson ;

Il est proposé par monsieur Marc-André Plante, appuyé par monsieur Serge Gagnon et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise un prêt de 30 000,00\$ recommandé par l'extrait numéro PAU-21-05-195 du compte rendu de la rencontre du 5 mai 2021 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes dans le cadre du Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM), et ce, à l'égard d'une entreprise de services de restauration et débit de boisson.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, le contrat de prêt susmentionné de 30 000,00\$, dans le cadre du Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM).

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le déboursement dudit prêt de 30 000,00\$ lorsque le contrat de prêt susmentionné aura été signé et que toutes les conditions qui y sont prévues auront été remplies.

QUE le montant de 30 000,00\$ soit prélevé à partir des Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises et que le certificat de disponibilité de crédit numéro 2021-165 à cet effet, soit émis par le directeur général et secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE

13 329-05-21

Programme PAU PME - Volet aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) - Autorisation de signature du contrat de prêt recommandé par l'extrait PAU-21-05-196 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes et autorisation de déboursier

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 540-04-20, le conseil de la MRC Les Moulins a accepté la mise en place du Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises visant à soutenir, pour une période limitée, le fonds de roulement des entreprises dont la situation financière est précaire en raison de la COVID-19, afin qu'elles soient en mesure de maintenir, de consolider ou de relancer leurs activités;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 541-04-20, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature de la convention entre le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) et la MRC Les Moulins pour le Programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 782-09-20, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature de l'Avenant 2020-1 à la convention susmentionnée ;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 816-10-20, le conseil de la MRC Les Moulins a mis en place le volet aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) et a autorisé la signature d'une convention (Avenant 2020-2) entre le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) et la MRC Les Moulins dans le cadre dudit Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM);

CONSIDÉRANT QUE par les résolutions numéros 12 875-11-20, 12 993-12-20, 13 037-01-21, 13 100-02-21 et 13 171-03-21, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature des avenants 2020-3, 2020-4, 2020-5, 2020-6, 2020-7 et 2020-8, 2020-9, 2020-10 et 2020-11 entre le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) et la MRC Les Moulins pour le Programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises;

CONSIDÉRANT QUE par les résolutions numéros 12 540-04-20 et 12 776-09-20, le conseil de la MRC Les Moulins a nommé les membres du comité d'analyse et d'évaluation des demandes dans le cadre du Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM), le comité susmentionné recommande, par l'extrait numéro PAU-21-05-196 du compte rendu de sa rencontre du 5 mai 2021, l'octroi d'un prêt de 50 000,00\$ à l'égard d'une entreprise de services de restauration et débit de boisson ;

Il est proposé par monsieur Marc-André Plante, appuyé par madame Nathalie Bellavance et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise un prêt de 50 000,00\$ recommandé par l'extrait numéro PAU-21-05-196 du compte rendu de la rencontre du 5 mai 2021 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes dans le cadre du Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM), et ce, à l'égard d'une entreprise de services de restauration et débit de boisson.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, le contrat de prêt susmentionné de 50 000,00\$, dans le cadre du Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM).

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le déboursement dudit prêt de 50 000,00\$ lorsque le contrat de prêt susmentionné aura été signé et que toutes les conditions qui y sont prévues auront été remplies.

QUE le montant de 50 000,00\$ soit prélevé à partir des Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises et que le certificat de disponibilité de crédit numéro 2021-166 à cet effet, soit émis par le directeur général et secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE

13 330-05-21

Programme PAU PME - Volet aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) - Autorisation de signature du contrat de prêt recommandé par l'extrait PAU-21-05-197 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes et autorisation de déboursier

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 540-04-20, le conseil de la MRC Les Moulins a accepté la mise en place du Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises visant à soutenir, pour une période limitée, le fonds de roulement des entreprises dont la situation financière est précaire en raison de la COVID-19, afin qu'elles soient en mesure de maintenir, de consolider ou de relancer leurs activités;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 541-04-20, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature de la convention entre le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) et la MRC Les Moulins pour le Programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 782-09-20, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature de l'Avenant 2020-1 à la convention susmentionnée ;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 816-10-20, le conseil de la MRC Les Moulins a mis en place le volet aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) et a autorisé la signature d'une convention (Avenant 2020-2) entre le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) et la MRC Les Moulins dans le cadre dudit Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM);

CONSIDÉRANT QUE par les résolutions numéros 12 875-11-20, 12 993-12-20, 13 037-01-21, 13 100-02-21 et 13 171-03-21, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature des avenants 2020-3, 2020-4, 2020-5, 2020-6, 2020-7 et 2020-8, 2020-9, 2020-10 et 2020-11 entre le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) et la MRC Les Moulins pour le Programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises;

CONSIDÉRANT QUE par les résolutions numéros 12 540-04-20 et 12 776-09-20, le conseil de la MRC Les Moulins a nommé les membres du comité d'analyse et d'évaluation des demandes dans le cadre du Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM), le comité susmentionné recommande, par l'extrait numéro PAU-21-05-197 du compte rendu de sa rencontre du 5 mai 2021, l'octroi d'un prêt de 30 000,00\$ à l'égard d'une entreprise d'hébergement et services de restauration – bar.

Il est proposé par monsieur Marc-André Plante, appuyé par madame Nathalie Ricard et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise un prêt de 30 000,00\$ recommandé par l'extrait numéro PAU-21-05-197 du compte rendu de la rencontre du 5 mai 2021 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes dans le cadre du Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM), et ce, à l'égard d'une entreprise d'hébergement et services de restauration – bar

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, le contrat de prêt susmentionné de 30 000,00\$, dans le cadre du Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM).

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le déboursement dudit prêt de 30 000,00\$ lorsque le contrat de prêt susmentionné aura été signé et que toutes les conditions qui y sont prévues auront été remplies.

QUE le montant de 30 000,00\$ soit prélevé à partir des Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises et que le certificat de disponibilité de crédit numéro 2021-167 à cet effet, soit émis par le directeur général et secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE

13 331-05-21

Programme PAU PME - Volet aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) - Autorisation de signature du contrat de prêt recommandé par l'extrait PAU-21-05-198 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes et autorisation de déboursier

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 540-04-20, le conseil de la MRC Les Moulins a accepté la mise en place du Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises visant à soutenir, pour une période limitée, le fonds de roulement des entreprises dont la situation financière est précaire en raison de la COVID-19, afin qu'elles soient en mesure de maintenir, de consolider ou de relancer leurs activités;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 541-04-20, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature de la convention entre le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) et la MRC Les Moulins pour le Programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 782-09-20, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature de l'Avenant 2020-1 à la convention susmentionnée ;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 816-10-20, le conseil de la MRC Les Moulins a mis en place le volet aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) et a autorisé la signature d'une convention (Avenant 2020-2) entre le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) et la MRC Les Moulins dans le cadre dudit Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM);

CONSIDÉRANT QUE par les résolutions numéros 12 875-11-20, 12 993-12-20, 13 037-01-21, 13 100-02-21 et 13 171-03-21, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature des avenants 2020-3, 2020-4, 2020-5, 2020-6, 2020-7 et 2020-8, 2020-9, 2020-10 et 2020-11 entre le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) et la MRC Les Moulins pour le Programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises;

CONSIDÉRANT QUE par les résolutions numéros 12 540-04-20 et 12 776-09-20, le conseil de la MRC Les Moulins a nommé les membres du comité d'analyse et d'évaluation des demandes dans le cadre du Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM), le comité susmentionné recommande, par l'extrait numéro PAU-21-05-198 du compte rendu de sa rencontre du 5 mai 2021, l'octroi d'un prêt de 17 000,00\$ à l'égard d'une entreprise d'hébergement et services de restauration – bar ;

Il est proposé par monsieur Marc-André Plante, appuyé par monsieur Simon Paquin et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise un prêt de 17 000,00\$ recommandé par l'extrait numéro PAU-21-05-198 du compte rendu de la rencontre du 5 mai 2021 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes dans le cadre du Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM), et ce, à l'égard d'une entreprise d'hébergement et services de restauration – bar.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, le contrat de prêt susmentionné de 17 000,00\$, dans le cadre du Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM).

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le déboursement dudit prêt de 17 000,00\$ lorsque le contrat de prêt susmentionné aura été signé et que toutes les conditions qui y sont prévues auront été remplies.

QUE le montant de 17 000,00\$ soit prélevé à partir des Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises et que le certificat de disponibilité de crédit numéro 2021-168 à cet effet, soit émis par le directeur général et secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE

13 332-05-21

Programme PAU PME - Volet aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) - Autorisation de signature du contrat de prêt recommandé par l'extrait PAU-21-05-199 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes et autorisation de déboursier

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 540-04-20, le conseil de la MRC Les Moulins a accepté la mise en place du Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises visant à soutenir, pour une période limitée, le fonds de roulement des entreprises dont la situation financière est précaire en raison de la COVID-19, afin qu'elles soient en mesure de maintenir, de consolider ou de relancer leurs activités;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 541-04-20, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature de la convention entre le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) et la MRC Les Moulins pour le Programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 782-09-20, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature de l'Avenant 2020-1 à la convention susmentionnée ;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 816-10-20, le conseil de la MRC Les Moulins a mis en place le volet aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) et a autorisé la signature d'une convention (Avenant 2020-2) entre le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) et la MRC Les Moulins dans le cadre dudit Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM);

CONSIDÉRANT QUE par les résolutions numéros 12 875-11-20, 12 993-12-20, 13 037-01-21, 13 100-02-21 et 13 171-03-21, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature des avenants 2020-3, 2020-4, 2020-5, 2020-6, 2020-7 et 2020-8, 2020-9, 2020-10 et 2020-11 entre le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) et la MRC Les Moulins pour le Programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises;

CONSIDÉRANT QUE par les résolutions numéros 12 540-04-20 et 12 776-09-20, le conseil de la MRC Les Moulins a nommé les membres du comité d'analyse et d'évaluation des demandes dans le cadre du Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM), le comité susmentionné recommande, par l'extrait numéro PAU-21-05-199 du compte rendu de sa rencontre du 5 mai 2021, l'octroi d'un prêt de 15 000,00\$ à l'égard d'une entreprise de services de restauration et débit de boisson;

Il est proposé par monsieur Marc-André Plante, appuyé par monsieur Simon Paquin et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise un prêt de 15 000,00\$ recommandé par l'extrait numéro PAU-21-05-199 du compte rendu de la rencontre du 5 mai 2021 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes dans le cadre du Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM), et ce, à l'égard d'une entreprise de services de restauration et débit de boisson.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, le contrat de prêt susmentionné de 15 000,00\$, dans le cadre du Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM).

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le déboursement dudit prêt de 15 000,00\$ lorsque le contrat de prêt susmentionné aura été signé et que toutes les conditions qui y sont prévues auront été remplies.

QUE le montant de 15 000,00\$ soit prélevé à partir des Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises et que le certificat de disponibilité de crédit numéro 2021-169 à cet effet, soit émis par le directeur général et secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE

13 333-05-21

Programme PAU PME - Volet aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) - Autorisation de signature du contrat de prêt recommandé par l'extrait PAU-21-05-201 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes et autorisation de déboursier

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 540-04-20, le conseil de la MRC Les Moulins a accepté la mise en place du Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises visant à soutenir, pour une période limitée, le fonds de roulement des entreprises dont la situation financière est précaire en raison de la COVID-19, afin qu'elles soient en mesure de maintenir, de consolider ou de relancer leurs activités;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 541-04-20, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature de la convention entre le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) et la MRC Les Moulins pour le Programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 782-09-20, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature de l'Avenant 2020-1 à la convention susmentionnée ;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 816-10-20, le conseil de la MRC Les Moulins a mis en place le volet aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) et a autorisé la signature d'une convention (Avenant 2020-2) entre le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) et la MRC Les Moulins dans le cadre dudit Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM);

CONSIDÉRANT QUE par les résolutions numéros 12 875-11-20, 12 993-12-20, 13 037-01-21, 13 100-02-21 et 13 171-03-21, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature des avenants 2020-3, 2020-4, 2020-5, 2020-6, 2020-7 et 2020-8, 2020-9, 2020-10 et 2020-11 entre le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) et la MRC Les Moulins pour le Programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises;

CONSIDÉRANT QUE par les résolutions numéros 12 540-04-20 et 12 776-09-20, le conseil de la MRC Les Moulins a nommé les membres du comité d'analyse et d'évaluation des demandes dans le cadre du Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM), le comité susmentionné recommande, par l'extrait numéro PAU-21-05-201 du compte rendu de sa rencontre du 5 mai 2021, l'octroi d'un prêt de 15 000,00\$ à l'égard d'une entreprise d'arts, spectacles et loisirs – salle d'entraînement ;

Il est proposé par monsieur Roger Côté, appuyé par madame Anny Mailloux et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise un prêt de 15 000,00\$ recommandé par l'extrait numéro PAU-21-05-201 du compte rendu de la rencontre du 5 mai 2021 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes dans le cadre du Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM), et ce, à l'égard d'une entreprise d'arts, spectacles et loisirs – salle d'entraînement.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, le contrat de prêt susmentionné de 15 000,00\$, dans le cadre du Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM).

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le déboursement dudit prêt de 15 000,00\$ lorsque le contrat de prêt susmentionné aura été signé et que toutes les conditions qui y sont prévues auront été remplies.

QUE le montant de 15 000,00\$ soit prélevé à partir des Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises et que le certificat de disponibilité de crédit numéro 2021-170 à cet effet, soit émis par le directeur général et secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE

Programme PAU PME - Volet aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) - Autorisation de signature du contrat de prêt recommandé par l'extrait PAU-21-05-202 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes et autorisation de déboursier

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 540-04-20, le conseil de la MRC Les Moulins a accepté la mise en place du Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises visant à soutenir, pour une période limitée, le fonds de roulement des entreprises dont la situation financière est précaire en raison de la COVID-19, afin qu'elles soient en mesure de maintenir, de consolider ou de relancer leurs activités;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 541-04-20, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature de la convention entre le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) et la MRC Les Moulins pour le Programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 782-09-20, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature de l'Avenant 2020-1 à la convention susmentionnée ;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 816-10-20, le conseil de la MRC Les Moulins a mis en place le volet aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) et a autorisé la signature d'une convention (Avenant 2020-2) entre le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) et la MRC Les Moulins dans le cadre dudit Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM);

CONSIDÉRANT QUE par les résolutions numéros 12 875-11-20, 12 993-12-20, 13 037-01-21, 13 100-02-21 et 13 171-03-21, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature des avenants 2020-3, 2020-4, 2020-5, 2020-6, 2020-7 et 2020-8, 2020-9, 2020-10 et 2020-11 entre le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) et la MRC Les Moulins pour le Programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises;

CONSIDÉRANT QUE par les résolutions numéros 12 540-04-20 et 12 776-09-20, le conseil de la MRC Les Moulins a nommé les membres du comité d'analyse et d'évaluation des demandes dans le cadre du Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM), le comité susmentionné recommande, par l'extrait numéro PAU-21-05-202 du compte rendu de sa rencontre du 5 mai 2021, l'octroi d'un prêt de 24 000,00\$ à l'égard d'une entreprise de services de restauration et débit de boisson ;

Il est proposé par monsieur Bertrand Lefebvre, appuyé par monsieur Gabriel Michaud et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise un prêt de 24 000,00\$ recommandé par l'extrait numéro PAU-21-05-202 du compte rendu de la rencontre du 5 mai 2021 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes dans le cadre du Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM), et ce, à l'égard d'une entreprise de services de restauration et débit de boisson.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, le contrat de prêt susmentionné de 24 000,00\$, dans le cadre du Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM).

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le déboursement dudit prêt de 24 000,00\$ lorsque le contrat de prêt susmentionné aura été signé et que toutes les conditions qui y sont prévues auront été remplies.

QUE le montant de 24 000,00\$ soit prélevé à partir des Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises et que le certificat de disponibilité de crédit numéro 2021-171 à cet effet, soit émis par le directeur général et secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE

13 335-05-21

Programme PAU PME - Volet aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) - Autorisation de signature du contrat de prêt recommandé par l'extrait PAU-21-05-203 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes et autorisation de déboursier

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 540-04-20, le conseil de la MRC Les Moulins a accepté la mise en place du Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises visant à soutenir, pour une période limitée, le fonds de roulement des entreprises dont la situation financière est précaire en raison de la COVID-19, afin qu'elles soient en mesure de maintenir, de consolider ou de relancer leurs activités;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 541-04-20, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature de la convention entre le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) et la MRC Les Moulins pour le Programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 782-09-20, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature de l'Avenant 2020-1 à la convention susmentionnée ;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 816-10-20, le conseil de la MRC Les Moulins a mis en place le volet aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) et a autorisé la signature d'une convention (Avenant 2020-2) entre le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) et la MRC Les Moulins dans le cadre dudit Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM);

CONSIDÉRANT QUE par les résolutions numéros 12 875-11-20, 12 993-12-20, 13 037-01-21, 13 100-02-21 et 13 171-03-21, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature des avenants 2020-3, 2020-4, 2020-5, 2020-6, 2020-7 et 2020-8, 2020-9, 2020-10 et 2020-11 entre le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) et la MRC Les Moulins pour le Programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises;

CONSIDÉRANT QUE par les résolutions numéros 12 540-04-20 et 12 776-09-20, le conseil de la MRC Les Moulins a nommé les membres du comité d'analyse et d'évaluation des demandes dans le cadre du Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM), le comité susmentionné recommande, par l'extrait numéro PAU-21-05-203 du compte rendu de sa rencontre du 5 mai 2021, l'octroi d'un prêt de 15 000,00\$ à l'égard d'une entreprise d'arts, spectacles et loisirs ;

Il est proposé par monsieur Roger Côté, appuyé par monsieur Gabriel Michaud et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise un prêt de 15 000,00\$ recommandé par l'extrait numéro PAU-21-05-203 du compte rendu de la rencontre du 5 mai 2021 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes dans le cadre du Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM), et ce, à l'égard d'une entreprise d'arts, spectacles et loisirs.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, le contrat de prêt susmentionné de 15 000,00\$, dans le cadre du Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM).

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le déboursement dudit prêt de 15 000,00\$ lorsque le contrat de prêt susmentionné aura été signé et que toutes les conditions qui y sont prévues auront été remplies.

QUE le montant de 15 000,00\$ soit prélevé à partir des Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises et que le certificat de disponibilité de crédit numéro 2021-172 à cet effet, soit émis par le directeur général et secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE

13 336-05-21

Programme PAU PME - Volet aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) - Autorisation de signature du contrat de prêt recommandé par l'extrait PAU-21-05-204 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes et autorisation de déboursier

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 540-04-20, le conseil de la MRC Les Moulins a accepté la mise en place du Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises visant à soutenir, pour une période limitée, le fonds de roulement des entreprises dont la situation financière est précaire en raison de la COVID-19, afin qu'elles soient en mesure de maintenir, de consolider ou de relancer leurs activités;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 541-04-20, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature de la convention entre le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) et la MRC Les Moulins pour le Programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 782-09-20, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature de l'Avenant 2020-1 à la convention susmentionnée ;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 816-10-20, le conseil de la MRC Les Moulins a mis en place le volet aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) et a autorisé la signature d'une convention (Avenant 2020-2) entre le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) et la MRC Les Moulins dans le cadre dudit Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM);

CONSIDÉRANT QUE par les résolutions numéros 12 875-11-20, 12 993-12-20, 13 037-01-21, 13 100-02-21 et 13 171-03-21, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature des avenants 2020-3, 2020-4, 2020-5, 2020-6, 2020-7 et 2020-8, 2020-9, 2020-10 et 2020-11 entre le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) et la MRC Les Moulins pour le Programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises;

CONSIDÉRANT QUE par les résolutions numéros 12 540-04-20 et 12 776-09-20, le conseil de la MRC Les Moulins a nommé les membres du comité d'analyse et d'évaluation des demandes dans le cadre du Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM), le comité susmentionné recommande, par l'extrait numéro PAU-21-05-204 du compte rendu de sa rencontre du 5 mai 2021, l'octroi d'un prêt de 50 000,00\$ à l'égard d'une entreprise de services de restauration et débit de boisson ;

Il est proposé par monsieur Roger Côté, appuyé par monsieur Bertrand Lefebvre et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise un prêt de 50 000,00\$ recommandé par l'extrait numéro PAU-21-05-204 du compte rendu de la rencontre du 5 mai 2021 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes dans le cadre du Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM), et ce, à l'égard d'une entreprise de services de restauration et débit de boisson.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, le contrat de prêt susmentionné de 50 000,00\$, dans le cadre du Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM).

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le déboursement dudit prêt de 50 000,00\$ lorsque le contrat de prêt susmentionné aura été signé et que toutes les conditions qui y sont prévues auront été remplies.

QUE le montant de 50 000,00\$ soit prélevé à partir des Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises et que le certificat de disponibilité de crédit numéro 2021-173 à cet effet, soit émis par le directeur général et secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE

13 337-05-21

Programme PAU PME - Volet aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) - Autorisation de signature du contrat de prêt recommandé par l'extrait PAU-21-05-205 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes et autorisation de déboursier

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 540-04-20, le conseil de la MRC Les Moulins a accepté la mise en place du Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises visant à soutenir, pour une période limitée, le fonds de roulement des entreprises dont la situation financière est précaire en raison de la COVID-19, afin qu'elles soient en mesure de maintenir, de consolider ou de relancer leurs activités;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 541-04-20, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature de la convention entre le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) et la MRC Les Moulins pour le Programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 782-09-20, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature de l'Avenant 2020-1 à la convention susmentionnée ;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 816-10-20, le conseil de la MRC Les Moulins a mis en place le volet aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) et a autorisé la signature d'une convention (Avenant 2020-2) entre le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) et la MRC Les Moulins dans le cadre dudit Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM);

CONSIDÉRANT QUE par les résolutions numéros 12 875-11-20, 12 993-12-20, 13 037-01-21, 13 100-02-21 et 13 171-03-21, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature des avenants 2020-3, 2020-4, 2020-5, 2020-6, 2020-7 et 2020-8, 2020-9, 2020-10 et 2020-11 entre le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) et la MRC Les Moulins pour le Programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises;

CONSIDÉRANT QUE par les résolutions numéros 12 540-04-20 et 12 776-09-20, le conseil de la MRC Les Moulins a nommé les membres du comité d'analyse et d'évaluation des demandes dans le cadre du Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM), le comité susmentionné recommande, par l'extrait numéro PAU-21-05-205 du compte rendu de sa rencontre du 5 mai 2021, l'octroi d'un prêt de 50 000,00\$ à l'égard d'une entreprise de services de restauration et débit de boisson ;

Il est proposé par monsieur Marc-André Plante, appuyé par monsieur Yan Maisonneuve et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise un prêt de 50 000,00\$ recommandé par l'extrait numéro PAU-21-05-205 du compte rendu de la rencontre du 5 mai 2021 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes dans le cadre du Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM), et ce, à l'égard d'une entreprise de services de restauration et débit de boisson.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, le contrat de prêt susmentionné de 50 000,00\$, dans le cadre du Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM).

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le déboursement dudit prêt de 50 000,00\$ lorsque le contrat de prêt susmentionné aura été signé et que toutes les conditions qui y sont prévues auront été remplies.

QUE le montant de 50 000,00\$ soit prélevé à partir des Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises et que le certificat de disponibilité de crédit numéro 2021-174 à cet effet, soit émis par le directeur général et secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE

13 338-05-21

Programme PAU PME - Volet aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) - Autorisation de signature du contrat de prêt recommandé par l'extrait PAU-21-05-206 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes et autorisation de déboursier

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 540-04-20, le conseil de la MRC Les Moulins a accepté la mise en place du Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises visant à soutenir, pour une période limitée, le fonds de roulement des entreprises dont la situation financière est précaire en raison de la COVID-19, afin qu'elles soient en mesure de maintenir, de consolider ou de relancer leurs activités;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 541-04-20, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature de la convention entre le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) et la MRC Les Moulins pour le Programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 782-09-20, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature de l'Avenant 2020-1 à la convention susmentionnée ;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 816-10-20, le conseil de la MRC Les Moulins a mis en place le volet aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) et a autorisé la signature d'une convention (Avenant 2020-2) entre le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) et la MRC Les Moulins dans le cadre dudit Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM);

CONSIDÉRANT QUE par les résolutions numéros 12 875-11-20, 12 993-12-20, 13 037-01-21, 13 100-02-21 et 13 171-03-21, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature des avenants 2020-3, 2020-4, 2020-5, 2020-6, 2020-7 et 2020-8, 2020-9, 2020-10 et 2020-11 entre le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) et la MRC Les Moulins pour le Programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises;

CONSIDÉRANT QUE par les résolutions numéros 12 540-04-20 et 12 776-09-20, le conseil de la MRC Les Moulins a nommé les membres du comité d'analyse et d'évaluation des demandes dans le cadre du Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM), le comité susmentionné recommande, par l'extrait numéro PAU-21-05-206 du compte rendu de sa rencontre du 5 mai 2021, l'octroi d'un prêt de 35 000,00\$ à l'égard d'une entreprise de services de restauration et débit de boisson ;

Il est proposé par monsieur Marc-André Plante, appuyé par madame Nathalie Ricard et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise un prêt de 35 000,00\$ recommandé par l'extrait numéro PAU-21-05-206 du compte rendu de la rencontre du 5 mai 2021 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes dans le cadre du Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM), et ce, à l'égard d'une entreprise de services de restauration et débit de boisson.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, le contrat de prêt susmentionné de 35 000,00\$, dans le cadre du Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM).

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le déboursement dudit prêt de 35 000,00\$ lorsque le contrat de prêt susmentionné aura été signé et que toutes les conditions qui y sont prévues auront été remplies.

QUE le montant de 35 000,00\$ soit prélevé à partir des Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises et que le certificat de disponibilité de crédit numéro 2021-175 à cet effet, soit émis par le directeur général et secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE

13 339-05-21

Programme PAU PME - Volet aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) - Autorisation de signature du contrat de prêt recommandé par l'extrait PAU-21-05-208 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes et autorisation de déboursier

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 540-04-20, le conseil de la MRC Les Moulins a accepté la mise en place du Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises visant à soutenir, pour une période limitée, le fonds de roulement des entreprises dont la situation financière est précaire en raison de la COVID-19, afin qu'elles soient en mesure de maintenir, de consolider ou de relancer leurs activités;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 541-04-20, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature de la convention entre le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) et la MRC Les Moulins pour le Programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 782-09-20, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature de l'Avenant 2020-1 à la convention susmentionnée ;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 816-10-20, le conseil de la MRC Les Moulins a mis en place le volet aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) et a autorisé la signature d'une convention (Avenant 2020-2) entre le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) et la MRC Les Moulins dans le cadre dudit Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM);

CONSIDÉRANT QUE par les résolutions numéros 12 875-11-20, 12 993-12-20, 13 037-01-21, 13 100-02-21 et 13 171-03-21, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature des avenants 2020-3, 2020-4, 2020-5, 2020-6, 2020-7 et 2020-8, 2020-9, 2020-10 et 2020-11 entre le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) et la MRC Les Moulins pour le Programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises;

CONSIDÉRANT QUE par les résolutions numéros 12 540-04-20 et 12 776-09-20, le conseil de la MRC Les Moulins a nommé les membres du comité d'analyse et d'évaluation des demandes dans le cadre du Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM), le comité susmentionné recommande, par l'extrait numéro PAU-21-05-208 du compte rendu de sa rencontre du 5 mai 2021, l'octroi d'un prêt de 50 000,00\$ à l'égard d'une entreprise de services de restauration et débit de boisson ;

Il est proposé par monsieur Marc-André Plante, appuyé par monsieur Simon Paquin et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise un prêt de 50 000,00\$ recommandé par l'extrait numéro PAU-21-05-208 du compte rendu de la rencontre du 5 mai 2021 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes dans le cadre du Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM), et ce, à l'égard d'une entreprise de services de restauration et débit de boisson.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, le contrat de prêt susmentionné de 50 000,00 dans le cadre du Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM).

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le déboursement dudit prêt de 50 000,00\$ lorsque le contrat de prêt susmentionné aura été signé et que toutes les conditions qui y sont prévues auront été remplies.

QUE le montant de 50 000,00\$ soit prélevé à partir des Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises et que le certificat de disponibilité de crédit numéro 2021-176 à cet effet, soit émis par le directeur général et secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE

13 340-05-21

Programme PAU PME - Autorisation de signature du contrat de prêt recommandé par l'extrait PAU-21-05-209 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes et autorisation de déboursier

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 540-04-20, le conseil de la MRC Les Moulins a mis en place le Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 541-04-20, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature d'une convention entre le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) et la MRC Les Moulins dans le cadre du Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 540-04-20, le conseil de la MRC Les Moulins a nommé les membres du comité d'analyse et d'évaluation des demandes dans le cadre du Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises, le comité susmentionné recommande, par l'extrait numéro PAU-21-05-209 du compte rendu de sa rencontre du 5 mai 2021, l'octroi d'un prêt de 50 000,00\$ à l'égard d'une entreprise de services professionnels, scientifiques et techniques ;

Il est proposé par monsieur Marc-André Plante, appuyé par monsieur Serge Gagnon et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise un prêt de 50 000,00\$ recommandé par l'extrait numéro PAU-21-05-209 du compte rendu de la rencontre du 5 mai 2021 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes dans le cadre du Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises, et ce, à l'égard d'une entreprise de services professionnels, scientifiques et techniques.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, le contrat de prêt susmentionné de 50 000,00\$, dans le cadre du Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le déboursement dudit prêt de 50 000,00\$ lorsque le contrat de prêt susmentionné aura été signé et que toutes les conditions prévues auront été remplies.

QUE le montant de 50 000,00\$ soit prélevé à partir des Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises et que le certificat de disponibilité de crédit numéro 2021-177 à cet effet, soit émis par le directeur général et secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE

13 341-05-21

Autorisation de paiement à la firme LJM Conseil - Étude d'opportunité pour l'implantation d'un spa familial sur le territoire de la MRC Les Moulins (deuxième versement)

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 900-11-20 le conseil de la MRC Les Moulins a octroyé un mandat à la firme LJM Conseil, au montant de 13 733,20\$, excluant les taxes, pour une étude d'opportunité pour l'implantation d'un spa familial sur le territoire de la MRC Les Moulins;

CONSIDÉRANT la facture de l'entreprise datée du 16 avril 2021, au montant de 4 806,62\$, excluant les taxes ;

Il est proposé par monsieur Gabriel Michaud, appuyé par madame Nathalie Bellavance et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le paiement d'un montant de 4 806,62\$, excluant les taxes, à la firme LJM Conseil conformément à la facture datée du 16 avril 2021 et équivalant à l'état d'avancement du mandat pour une étude d'opportunité pour l'implantation d'un spa familial sur le territoire de la MRC Les Moulins.

QUE la somme soit prélevée à partir du poste budgétaire 2622-418 « *Honoraires professionnels* », le certificat de disponibilité de crédit n° 2020-192 ayant déjà été émis par la résolution numéro 12 900-11-20.

ADOPTÉE

13 342-05-21

Mandat aux fins de réaliser les mesures conservatoires requises afin de protéger les intérêts de la MRC dans le cadre de la signification d'une demande introductive d'instance en dommages re-modifiée introduite par l'entreprise Héritage Terrebonne

CONSIDÉRANT QUE la MRC Les Moulins désire mandater une firme aux fins de réaliser les mesures conservatoires requises afin de protéger les intérêts de la MRC dans le cadre de la signification d'une demande introductive d'instance en dommages re-modifiée introduite par l'entreprise Héritage Terrebonne;

CONSIDÉRANT l'offre de service de la firme Deveau Avocats, datée du 4 mai 2021, au montant maximum de 5 700,00\$, excluant les débours et les taxes ;

Il est proposé par madame Nathalie Ricard, appuyée par monsieur Yan Maisonneuve et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins accepte l'offre de service de la firme Deveau Avocats, datée du 4 mai 2021, au montant maximum de 5 700,00\$, excluant les taxes, aux fins de réaliser les mesures conservatoires requises afin de protéger les intérêts de la MRC dans le cadre de la signification d'une demande introductive d'instance en dommages re-modifiée introduite par l'entreprise Héritage Terrebonne.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le paiement des factures au fur et à mesure de l'avancement de ce mandat.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2021-178 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier au montant ne dépassant pas 5 700,00\$, excluant les débours et les taxes, poste budgétaire 2190-412 « *Services juridiques* », soit et st annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

13 343-05-21

Mandat pour le retrait d'une obstruction sur le cours d'eau Cabane Ronde à Mascouche

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder à la réalisation de travaux de retrait d'obstruction sur le cours d'eau Cabane Ronde à Mascouche;

CONSIDÉRANT l'offre de service de l'entreprise Les Excavations F. Longpré, datée du 10 mai 2021, au montant de 13 350,00\$, excluant les taxes, pour des travaux de retrait d'obstruction en sur le cours d'eau Cabane Ronde à Mascouche;

CONSIDÉRANT la recommandation de madame Amélie Parmentier, directrice de l'environnement et du développement durable, datée du 11 mai 2021, recommandant l'octroi du mandat susmentionné à l'entreprise Les Excavations F. Longpré, pour un montant maximum de 13 350,00\$, excluant les taxes ;

Il est proposé par monsieur Bertrand Lefebvre, appuyé par monsieur Roger Côté et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins accepte l'offre de service de l'entreprise Les Excavations F. Longpré, datée du 10 mai 2021, au montant de 13 350,00\$, excluant les taxes, pour des travaux de retrait d'obstruction sur le cours d'eau Cabane Ronde à Mascouche, le tout, conformément à la recommandation de madame Amélie Parmentier, directrice de l'environnement et du développement durable, datée du 11 mai 2021.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2021-179 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier au montant de 13 350,00\$, excluant les taxes poste budgétaire 2460-420, « *Entretien Cours d'eau* » soit et annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

13 344-05-21 Entente tripartite entre le Ministère des Transports du Québec (MTQ), la Ville de Terrebonne et la MRC Les Moulins quant au partage des responsabilités concernant l'entretien des infrastructures et/ou éléments appartenant à chacune des parties respectivement (secteur Montée des pionniers à Terrebonne)

CONSIDÉRANT la compétence de la MRC Les Moulins en matière de cours d'eau;

Il est proposé par madame Brigitte Villeneuve, appuyée par monsieur Yan Maisonneuve et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins accepte de négocier une entente avec le ministère des Transports (MTQ) quant au partage des responsabilités concernant l'entretien des infrastructures et/ou éléments appartenant à chacune des parties respectivement.

ADOPTÉE

13 345-05-21 Autorisation de paiement au Conseil du Bassin versant de la rivière des Mille-Îles (COBAMIL) - Programme d'échantillonnage de la rivière des Mille-Îles et de ses principaux tributaires, année 2020 (COBAMIL) (troisième versement final)

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 315-11-19, le conseil de la MRC Les Moulins a accepté l'offre de service du Conseil des bassins versants des Mille-Îles (COBAMIL) concernant un programme d'échantillonnage de la rivière des Mille-Îles et de ses principaux tributaires pour l'année 2020 et a accepté de s'engager à verser une somme de 17 640,00\$ selon les modalités suivantes : 1^{er} versement (40%) le 1^{er} avril 2020, 2^e versement (35%) le 15 juillet 2020 et 3^e versement (25%) à la présentation des résultats;

CONSIDÉRANT la facture numéro 322 datée du 31 mars 2021, transmise par COBAMIL à la MRC Les Moulins, au montant de 4 410,00\$ représentant le troisième versement, suite à la présentation des résultats;

Il est proposé par madame Nathalie Ricard, appuyée par monsieur Bertrand Lefebvre et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à verser le troisième versement représentant 25% du montant de 17 640,00\$, soit la somme de 4 410,00\$ à COBAMIL relativement au programme d'échantillonnage 2020.

QUE la somme de 4 410,00\$ soit prélevée à partir du poste budgétaire 2470-959 « *Protection environnement* », le certificat de disponibilité de crédit numéro 2019-303 ayant déjà été émis par la résolution numéro 12 315-11-19.

ADOPTÉE

13 346-05-21

Projet de mise à jour du portrait Lanaudois du déboisement – Cartographie des pertes et des gains de milieux naturels dans la région de Lanaudière, pour le secteur des basses-terres du Saint-Laurent entre 2008 et 2018

CONSIDÉRANT QUE le schéma d'aménagement révisé (SARR2) de 2e génération de la MRC Les Moulins faisant l'objet du règlement numéro 97 est entré en vigueur le 18 décembre 2002 et qu'il a été modifié à plusieurs reprises pour, entre autres, se conformer au Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD) de la CMM;

CONSIDÉRANT QUE le SARR2 de la MRC dispose d'une orientation d'aménagement visant à protéger et mettre en valeur les paysages et les attraits naturels de la MRC Les Moulins. Orientation ayant, entre autres, comme objectifs de contribuer à l'objectif du Grand Montréal de protéger 17% de son territoire, d'encourager la pratique d'activités de loisirs compatibles à la protection des boisés d'intérêt de la MRC et de bois et corridors forestiers d'intérêt métropolitain et d'assurer la préservation des milieux naturels en planifiant un développement urbain s'inscrivant dans les cadres environnementaux existants;

CONSIDÉRANT les dispositions réglementaires du document complémentaire du SARR2 de la MRC relatives aux milieux humides et à l'abattage d'arbres dans les bois et corridors d'intérêt pour la protection du couvert forestier;

CONSIDÉRANT QUE les écosystèmes des Basses-terres du Saint-Laurent subissent de fortes pressions reliées au développement urbain et à l'intensification de l'agriculture;

CONSIDÉRANT QU'une étude portant sur la cartographie de l'évolution spatio-temporelle des pertes de milieux naturels dans la région de Lanaudière, pour le secteur des Basses-terres du Saint-Laurent, a été produite pour la période de 1994 à 2008;

CONSIDÉRANT QUE le Plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH) de la MRC Les Moulins est en cours d'élaboration;

CONSIDÉRANT QU'un tel plan doit établir un portrait environnemental, lequel doit notamment comprendre un bilan des perturbations, l'état des milieux humides et hydriques et leurs problématiques;

CONSIDÉRANT l'importance de mettre à jour les données relatives à l'état du couvert forestier de la portion lanaudoise des Basses-terres du Saint-Laurent;

CONSIDÉRANT l'intérêt des MRC de la région de Lanaudière de participer à une étude régionale visant l'évaluation des pertes et des gains de superficies forestières pour le territoire des Basses-terres du Saint-Laurent;

CONSIDÉRANT l'intérêt du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) ainsi que du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) d'appuyer la réalisation de l'étude;

CONSIDÉRANT l'intérêt de l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de Lanaudière (AFPL) de coordonner les activités relatives à la réalisation de l'étude;

CONSIDÉRANT l'offre de services professionnels produite par la firme GéoMont et portant sur la cartographie des pertes et des gains de milieux naturels dans la région de Lanaudière, pour le secteur des Basses-terres du Saint-Laurent entre 2008 et 2018.

Il est proposé par madame Brigitte Villeneuve, appuyée par monsieur Yan Maisonneuve et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins reconnaît l'importance de mettre à jour les données relatives sur l'état des milieux naturels couvrant la portion lanaudoise des Basses-terres du Saint-Laurent.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins confirme sa participation financière à la réalisation de l'étude régionale sur l'évaluation des pertes et des gains de superficies de milieux naturels pour le territoire des Basses-terres du Saint-Laurent.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise une enveloppe budgétaire maximale de 5 000,00\$, plus les taxes applicables, pour la réalisation de ladite étude régionale.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins reconnaît le rôle de maître d'œuvre de l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de Lanaudière dans la gestion et la signature du contrat devant être conclu avec le soumissionnaire choisi.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2021-180 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier au montant de 5 000,00\$, excluant les taxes poste budgétaire 2470-410 « *Honoraires professionnels* » soit et annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

QUE la présente résolution soit transmise à l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de Lanaudière ainsi qu'aux MRC impliquées.

ADOPTÉE

13 347-05-21

Nomination de trois (3) membres au comité consultatif agricole (CCA) de la MRC Les Moulins afin de siéger à titre de représentant des producteurs agricoles (CCA)

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC Les Moulins doit nommer par résolution, les membres du comité consultatif agricole (CCA) ;

CONSIDÉRANT QUE depuis le 1^{er} janvier 2021, trois (3) postes de représentants des producteurs agricoles sont à combler au comité consultatif agricole (CCA) puisque les mandats de madame Geneviève Dumais et de messieurs Vital Deschênes et Normand Bastien sont terminés depuis le 31 décembre 2020 ;

Il est proposé par monsieur Don Monahan, appuyé par monsieur Roger Côté et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE madame Nicole Beauregard et messieurs Stéphane Sansfaçon et Simon Duval soient et sont nommés au comité consultatif agricole (CCA) à titre de représentants des producteurs agricoles afin de siéger au comité consultatif agricole (CCA) jusqu'au 31 décembre 2022.

ADOPTÉE

13 348-05-21

Examen et approbation du règlement numéro 1198-6 de la Ville de Mascouche modifiant le règlement relatif aux usages conditionnels numéro 1198 afin d'autoriser les activités agrotouristiques et agro-industrielles en zone agricole

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mascouche a transmis pour examen et approbation, le règlement numéro 1198-6 modifiant le règlement relatif aux usages conditionnels numéro 1198 afin d'autoriser les activités agrotouristiques et agro-industrielles en zone agricole;

CONSIDÉRANT les dispositions contenues aux articles 137.1 à 137.8 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ;

Il est proposé par madame Anny Mailloux, appuyée par monsieur Don Monahan et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE les membres du conseil de la MRC Les Moulins ont examiné et approuvé conforme aux grandes orientations du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire, le règlement numéro 1198-6 modifiant le règlement numéro 1198 de la Ville de Mascouche relatif aux usages conditionnels afin d'autoriser les activités agrotouristiques et agro-industrielles en zone agricole.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier ou la directrice générale adjointe, secrétaire-trésorière adjointe et directrice du service du greffe soient et sont autorisés, conformément aux dispositions prévues à l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, à émettre un certificat de conformité.

ADOPTÉE

13 349-05-21

Examen et approbation du règlement numéro 1198-7 de la Ville de Mascouche modifiant le règlement numéro 1198 sur les usages conditionnels afin de modifier les dispositions applicables aux zones admissibles et aux usages conditionnels autorisés ainsi que les critères d'évaluation

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mascouche a transmis pour examen et approbation, le règlement numéro 1198-7 modifiant le règlement numéro 1198 sur les usages conditionnels afin de modifier les dispositions applicables aux zones admissibles et aux usages conditionnels autorisés ainsi que les critères d'évaluation;

CONSIDÉRANT les dispositions contenues aux articles 137.1 à 137.8 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ;

Il est proposé par monsieur Roger Côté, appuyé par monsieur Don Monahan et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE les membres du conseil de la MRC Les Moulins ont examiné et approuvé conforme aux grandes orientations du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire, le règlement numéro 1198-7 modifiant le règlement numéro 1198 de la Ville de Mascouche sur les usages conditionnels afin de modifier les dispositions applicables aux zones admissibles et aux usages conditionnels autorisés ainsi que les critères d'évaluation.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier ou la directrice générale adjointe, secrétaire-trésorière adjointe et directrice du service du greffe soient et sont autorisés, conformément aux dispositions prévues à l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, à émettre un certificat de conformité.

ADOPTÉE

13 350-05-21 Examen et approbation du règlement numéro 1286 de la Ville de Mascouche sur les contributions aux infrastructures et équipements municipaux

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mascouche a transmis pour examen et approbation, le règlement numéro 1286 de la Ville de Mascouche sur les contributions aux infrastructures et équipements municipaux;

CONSIDÉRANT les dispositions contenues aux articles 137.1 à 137.8 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ;

Il est proposé par monsieur Bertrand Lefebvre, appuyé par monsieur Gabriel Michaud et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE les membres du conseil de la MRC Les Moulins ont examiné et approuvé conforme aux grandes orientations du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire, le règlement numéro 1286 de la Ville de Mascouche sur les contributions aux infrastructures et équipements municipaux.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier ou la directrice générale adjointe, secrétaire-trésorière adjointe et directrice du service du greffe soient et sont autorisés, conformément aux dispositions prévues à l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, à émettre un certificat de conformité.

ADOPTÉE

13 351-05-21 Examen et approbation du règlement numéro 1001-327 de la Ville de Terrebonne modifiant le règlement de zonage numéro 1001 afin de créer la zone 9561-58 (chemin Saint-Charles) pour y autoriser les usages de la classe F du groupe Habitation, classe F du groupe Hébergement, classe C du groupe Institutionnel et l'usage « garderie »

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Terrebonne a transmis pour examen et approbation, le règlement numéro 1001-327 modifiant le règlement de zonage numéro 1001 afin de créer la zone 9561-58 (chemin Saint-Charles) pour y autoriser les usages de la classe F du groupe Habitation, classe F du groupe Hébergement, classe C du groupe Institutionnel et l'usage « garderie »;

CONSIDÉRANT les dispositions contenues aux articles 137.1 à 137.8 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ;

Il est proposé par madame Brigitte Villeneuve, appuyée par monsieur Yan Maisonneuve et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE les membres du conseil de la MRC Les Moulins ont examiné et approuvé conforme aux grandes orientations du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire, le règlement numéro 1001-327 modifiant le règlement de zonage numéro 1001 de la Ville de Terrebonne afin de créer la zone 9561-58 (chemin Saint-Charles) pour y autoriser les usages de la classe F du groupe Habitation, classe F du groupe Hébergement, classe C du groupe Institutionnel et l'usage « garderie ».

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier ou la directrice générale adjointe, secrétaire-trésorière adjointe et directrice du service du greffe soient et sont autorisés, conformément aux dispositions prévues à l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, à émettre un certificat de conformité.

ADOPTÉE

13 352-05-21 Approbation du tarif d'inscription relativement aux formations pour un accompagnement sur la stratégie d'entreprise

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'adopter le tarif d'inscription relatif aux formations pour un accompagnement sur la stratégie d'entreprise;

Il est proposé par monsieur Gabriel Michaud, appuyé par monsieur Serge Gagnon et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le tarif d'inscription relatif aux formations pour un accompagnement sur la stratégie d'entreprise soit et est établi à 265,00\$, excluant les taxes, par participant.

ADOPTÉE

13 353-05-21 Approbation du tarif d'inscription relativement aux formations des groupes de codéveloppement en ressources humaines

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'adopter le tarif d'inscription relatif aux formations de codéveloppement en ressources humaines;

Il est proposé par monsieur Serge Gagnon, appuyé par monsieur Gabriel Michaud et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le tarif d'inscription relatif aux formations de codéveloppement en ressources humaines soit et est établi à 286,75\$, excluant les taxes, par participant.

ADOPTÉE

13 354-05-21 Amendement à la résolution numéro 13 238-04-21 relative à des services professionnels pour l'élaboration du plan d'action en matière d'attraction, d'intégration citoyenne, d'établissement durable et de pleine participation des personnes immigrantes et des minorités ethnoculturelles

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 13 328-04-21, le conseil de la MRC Les Moulins a mandaté l'Institut de recherche sur l'intégration professionnelle des immigrants (IRIPI) pour des services professionnels pour l'élaboration du plan d'action en matière d'attraction, d'intégration citoyenne, d'établissement durable et de pleine participation des personnes immigrantes et des minorités ethnoculturelles ;

CONSIDÉRANT QUE l'Institut de recherche sur l'intégration professionnelle des immigrants (IRIPI) est un département du Collège de Maisonneuve, il y a lieu d'amender la résolution susmentionnée afin d'y apporter cette précision ;

Il est proposé par monsieur Bertrand Lefebvre, appuyé par monsieur Simon Paquin et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE la résolution numéro 13 238-04-21 soit et est amendée et qu'ainsi, le paragraphe suivant soit abrogé:

« QUE le conseil de la MRC Les Moulins confie à l'Institut de recherche sur l'intégration professionnelle des immigrants, un mandat d'accompagnement pour l'élaboration d'un plan d'action en matière d'attraction, d'intégration citoyenne, d'établissement durable et de pleine participation des personnes immigrantes et des minorités ethnoculturelles, et ce, au montant de 34 650,00\$, incluant les frais administratifs de 10% et excluant les taxes. ».

QUE la résolution numéro 13 238-04-21 soit et est amendée et qu'ainsi, le paragraphe abrogé soit remplacé par le suivant :

« QUE le conseil de la MRC Les Moulins confie à au Collège de Maisonneuve, département de l'Institut de recherche sur l'intégration professionnelle des immigrants (IRIPI), un mandat d'accompagnement pour l'élaboration d'un plan d'action en matière d'attraction, d'intégration citoyenne, d'établissement durable et de pleine participation des personnes immigrantes et des minorités ethnoculturelles, et ce, au montant de 34 650,00\$, incluant les frais administratifs de 10% et excluant les taxes. » .

ADOPTÉE

Période de questions

Une période de questions est mise à la disposition du public et des membres du conseil. Aucune question du public et aucune question des membres du conseil.

13 355-05-21 Clôture de la séance

Il est proposé par monsieur Marc-André Plante, appuyé par madame Nathalie Bellavance et résolu unanimement:

QUE la séance soit et est levée.

ADOPTÉE

Guillaume Tremblay, préfet

Martine Baribeau, avocate
Directrice générale adjointe, secrétaire-
trésorière adjointe et directrice du service
du greffe